

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

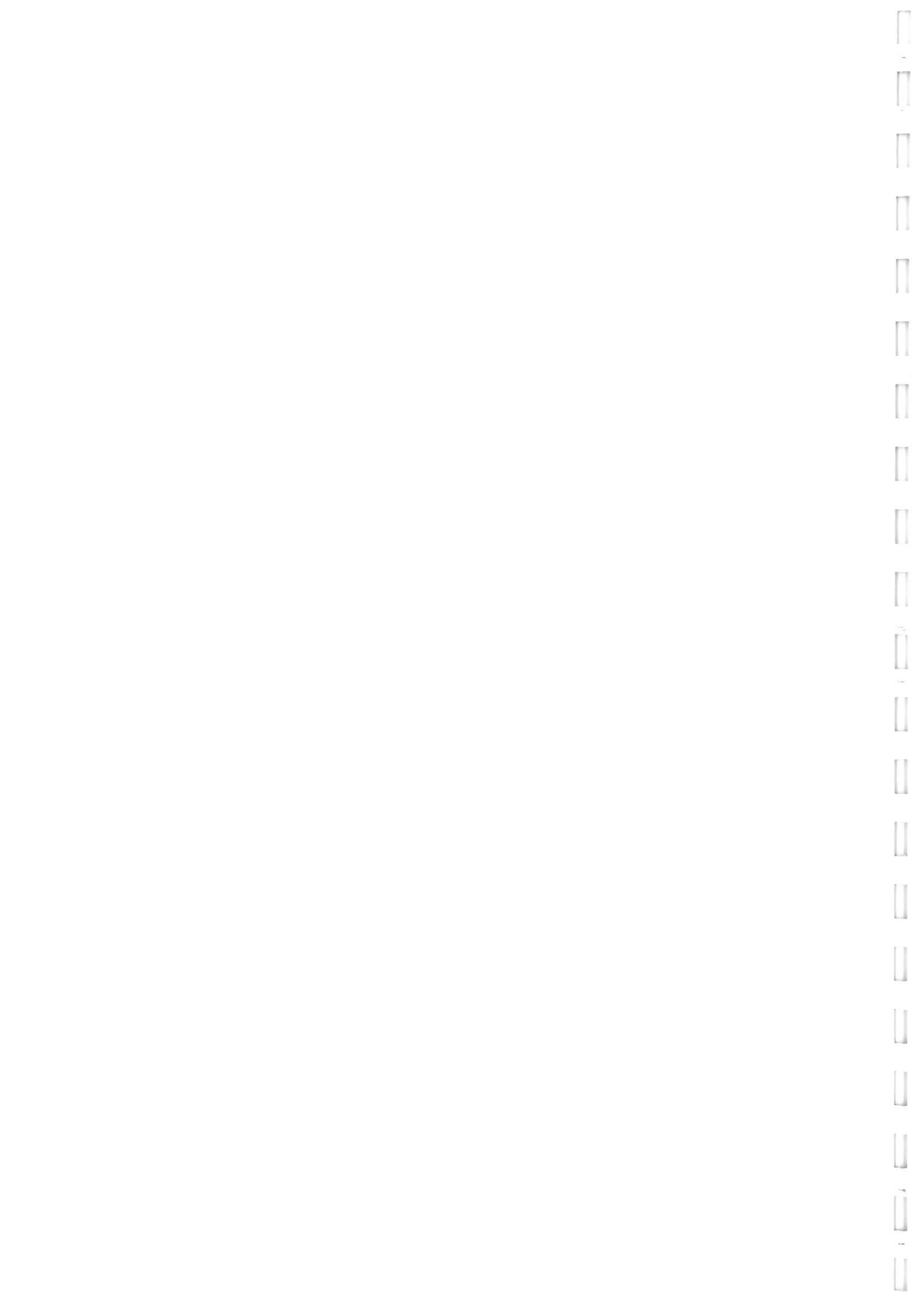
**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau (RPQE)**

**SIVOM RIVE
GAUCHE DU CHER**



*Exercice
2012*

**Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales**



SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	12
1.1) Organisation administrative du service.....	12
1.2) Conditions d'exploitation du service	13
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	13
1.4) Organisation synthétique du service	14
1.4.1) Production principale, distribution, interconnexion de sécurité	14
1.4.2) Achat d'eau, vente et interconnexion,.....	14
1.4.3) L'eau du SIVOM,	17
1.4.4) Stockage de l'eau,	17
1.4.5) Traitement de l'eau,	17
1.4.6) Septembre 2012 : un défaut de mise en service :.....	18
1.4.7) Distribution de l'eau,	18
1.5) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	18
1.6) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	19
Points de prélèvement de St Victor	19
1.7) Volumes produits	19
1.7.1) Points de production	19
1.7.2) Importations	19
1.8) Bilan des ressources.....	20
1.9) Conventions de vente et d'achat d'eau	20
1.10) Nombre d'abonnements	20
1.11) Répartition des abonnés par commune et secteur	21
1.12) Volumes vendus.....	22
1.13) Linéaire du réseau de desserte	23
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	25
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	25
2.2) Prix du service d'eau potable	25
2.2.1) Achat d'eau	25
2.2.2) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	26
2.2.3) Redevance du SMEA.....	27
2.2.4) Evolution du tarif de l'eau potable.....	27
2.2.5) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D102.0)	28
2.3) Recettes d'exploitation	29
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	29
3) Indicateurs de performance d'eau potable	31
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la ARS)	31
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2).....	31
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	32
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	32
1.1) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	33
3.5) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	33

3.6) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS).....	33
3.7) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	33
3.8) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	33
3.9) Durée d'extinction de la dette P153.2)	34
3.10) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente P154.0)	34
3.11) Taux de réclamations (P155.1)	34
4) Financement des investissements	36
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	36
4.2) Branchements en plomb.....	36
4.3) Etat de la dette.....	36
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	37
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	37
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	37
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	39
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	39
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	39
Annexe -chapitre 8	40

Chapitre 1-

Éléments de synthèse

► **Territoire :**

Le service d'eau potable du SIVOM Rive Gauche du Cher intervient sur 22 communes, unissant 14 communes du canton d'Huriel, la commune d'Audes et 7 communes de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

► **Service :**

Le service est exploité directement par les agents du SIVOM Rive Gauche du Cher. Le nombre d'agents est de 20, représentant 17.97 équivalents temps plein, plus un apprenti « technicien supérieur » depuis octobre 2011.

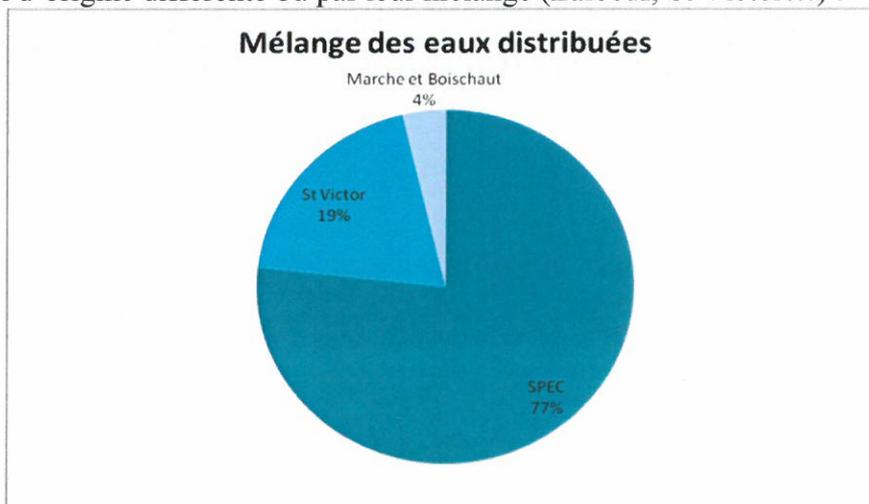
► **La production d'eau :**

Le SIVOM utilise 4 ressources pour l'alimentation de la distribution :

- Achat d'eau à Montluçon : coût d'achat contractuel = 1.32 € HT/m³, ↗ 4.76%
- Achat d'eau au SPEC : coût d'achat calculé = 0.62 € HT/m³, ↘ - 15 %
- Achat d'eau à la région minière : coût d'achat contractuel = 0.62 € HT/m³, ↗ 8.77%
- L'usine de Saint Victor : coût de production évalué à < 0.48 € HT/m³, ↘ 15%

► **L'eau du robinet :**

Elle est liée aux différentes origines des usines de production. Certains secteurs sont exclusivement desservis par l'une des ressources (Montluçon, Barrassier), d'autres peuvent être alimentés des eaux d'origine différente ou par leur mélange (Laloeuf, St Victor...) :



► **Vente et achat d'eau 2012 :**

Le SIVOM exporte majoritairement l'eau qu'il distribue puisque la production est assurée à 79% par le SPEC et qu'il est prévu à terme l'abandon de la ressource propre de Saint Victor.

		2010	2011	2012
Achat	SPEC	1 216 027	1 255 670	1 209 032 m ³ /an
Achat	CAM	35 276	37 647	35 511 m ³ /an
Achat	Barassier		3 959	3 967 m ³ /an
Vente	Gouzon	24 210	24 937	25 700 m ³ /an
Vente	Région minière	60 556	64 826	76 578 m ³ /an
Vente	Rive droite du Cher			208 m ³ /an

Un bilan positif de 63 008 m³ de vente d'eau est dégagé entre les ventes et les achats d'eau avec la CAM, le Syndicat de Gouzon et le SIVOM de la région minière ainsi que le SIVOM Rive droite du Cher (bilan 2011 +48 157 m³).

Achat d'eau : 2012 / 1 248 510 m3 (-3.9%)

SPEC. ► **Valeur 2012 : 1 209 032 m³/an** (2011 ↘²⁰¹² -3.71 %)

CAM ► **Valeur 2012 : 35 511 m³/an** (2011 ↘²⁰¹² -6 %)

Région minière ► **Valeur 2012 : 3 967 m³/an** (stabilisation entre 2011 et 2012)

Vente d'eau 2012 : 102 486 m³/an(2011 ↗²⁰¹² +14%)

Syndicat des eaux de Gouzon, ► **Valeur 2012 : 25 700 m³/an** (2011 ↗²⁰¹²+3%) 4 937

SIVOM de la Région Minière ► **Valeur 2012 : 76 578 m³/an** (2011 ↗²⁰¹² +18%)

SIVOM Nord Rive Droite du Cher, ► **Valeur 2012 : 208 m³**

- Interconnexion :

► **Valeur 2012 : 58 761 m³/an d'importation pour 58 030 m³ d'exportation avec l'obtention d'un quasi équilibre (le SIVOM doit 731 m³ au Syndicat de Marches et Boischaux).**

► Prix de l'eau 2012 :

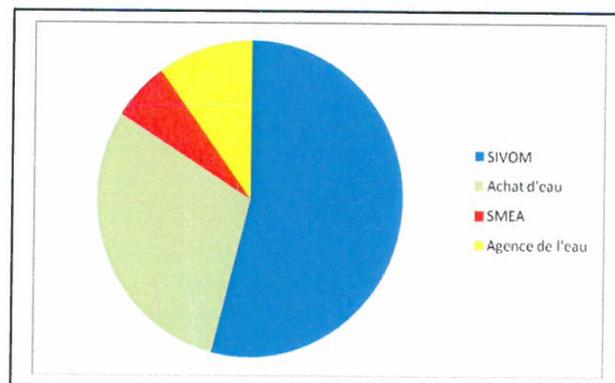
La facture d'eau de 2012 pour 120 m³ est de 312.97 à 321.83 € TTC (redevance pollution de l'agence de l'eau variable). Le prix de l'eau se compose de plusieurs facteurs :

► Prix de l'eau fonctionnement et investissement SIVOM :

SIVOM, fonctionnement et investissement
Achat de l'eau (SPEC, CAM, Région Minière)

► Redevance du SMEA :

► Redevance pollution de l'agence de l'eau :



—Chapitre 2—

Indicateurs de performances

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis : entre **22828 et 24828**

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : **entre 312.97 à 321.83 € TTC**

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service **2 mois ½ si réalisation de branchement nécessaire, sinon immédiat,**

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
100 % ▶ Excellent

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
98.4 % ▶ Bon

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
80 ▶ Satisfaisants, en amélioration

P104.3 : rendement du réseau de distribution
91 % ▶ Bon rendement représentatif de la qualité d'un réseau urbain.

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés
0.4 m³/km/jour. ▶ Bon

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau
0.4 m³/km/jour. ▶ Bon

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
0.30%. ▶ Médiocre, malgré 16 Km renouvelé entre la Croze et Chazemais ; Un effort important est nécessaire afin d'assurer la pérennité des équipements

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
80 % ▶ Très bon

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
17543 €

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
2.68 coupures / 1000 abonnés. -----données peu robuste par manque de traçabilité

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

95 %-----données peu robuste par manque de traçabilité

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

4.25 ans ▶ Satisfaisant, le service est dans un niveau d'endettement classique et démontre une baisse rapide de la dette

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

7.18% ▶ Le taux des impayés est important et nécessite une action rapide. Les efforts engagés doivent être poursuivis.

P155.1 : taux de réclamations

5.6% ▶ Le taux des réclamations est assez important et nécessite une attention particulière-----données peu robustes par manque de traçabilité / problème de pollution, rencontré

Commentaires :

L'année 2012 concrétise la plus grande maîtrise de la gestion générale du SIVOM. Le caractère industriel et commercial de la structure implique d'intégrer la maîtrise, la performance et l'investissement, au cœur du service public. Les efforts d'organisation actuellement engagés touchent à l'ensemble du SIVOM (Externe : Place du SIVOM dans son contexte juridique, financier, statutaire et local, Interne : Marché public, technique, règlement, temps de travail, méthode, indicateur de suivi opérationnel, traçabilité, transparence, organisation inter-service, gestion des fuites, gestion des abonnés, liens avec les partenaires extérieurs) impliquant un résultat à moyen terme. Les sujets d'urgence et de risques ont été traités en priorité en 2012 dans l'objectif d'un redressement (déficit de services en cours de comblement – ex du SPANC - , risque lié à la continuité du service / impayés / pollution / régularisation vis-à-vis de la sécurité / document cadre / diagnostic/ interconnexion avec Montluçon / difficultés de production de Gouzon / travaux du SPEC / Arrêt de St Victor).

*Les indices de performance mesurant la qualité structurelle des équipements sont bons et démontrent leur qualité mais cet équilibre est sensible et le taux de **renouvellement très nettement insuffisant** pour maintenir durablement cette situation.*

Un enjeu de renouvellement est démontré par un taux de renouvellement médiocre et ce, malgré un important programme pluriannuel de réfection ouvert en 2010 et poursuivi en 2011, sur le Chantier de la Croze Chazemais. Il semble indispensable de poursuivre une stratégie de renouvellement, posant la question de son financement et mesurant un enjeu important pour la pérennité du service.

Le taux d'endettement, la durée d'extinction de la dette sont correctes et ne traduisent pas un surendettement significatif du SIVOM. De nouvelles capacités d'emprunts semblent se dégager.

Le taux des impayés est important et nécessite une action rapide et efficace mais rendu difficile par les difficultés de la trésorerie d'Huriel – manque de personnel-. Les efforts entrepris en 2011 et 2012 en matière de gestion des impayés ont permis le traitement de 394 000 € d'impayés (dont 141 000 € résultant d'un résidu antérieur à 2010), démontrant que la dérive était susceptible de générer des difficultés sans précédent et d'atteindre la continuité du service. Toutefois 243 000 € d'impayés en plus ont été générés sur la seule année 2012 et posent d'autres questions préoccupantes pour l'avenir.

Le lien doit être fait entre capacité de recouvrement des créances, besoins d'autofinancement et d'endettement, afin de mobiliser les moyens nécessaires en réponse aux enjeux de renouvellement qui sont identifiés.

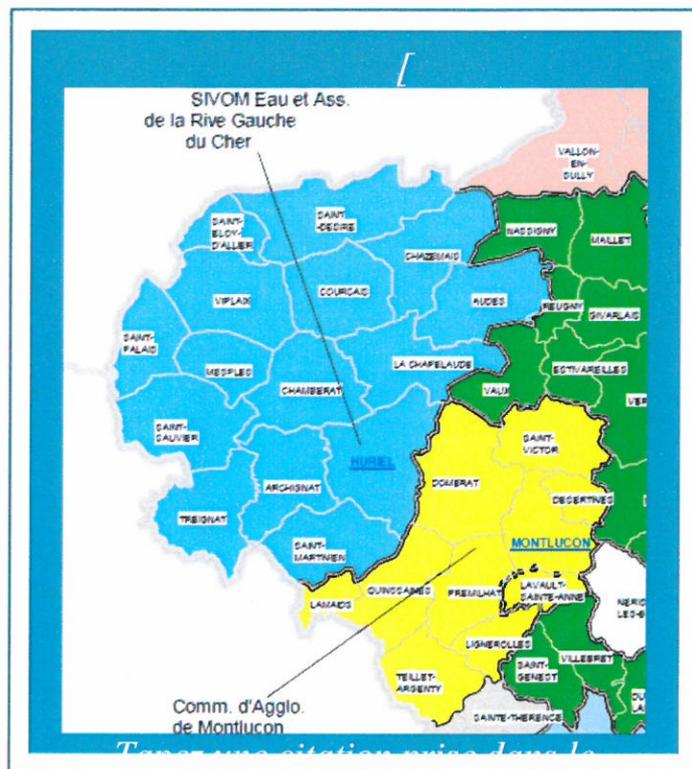
Chapitre 3-

Eléments techniques

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le « SIVOM de la Rive Gauche du Cher » est un **Syndicat mixte fermé à la carte** situé à l'Est du département Allier et regroupant, pour la compétence eau potable, les communes de :



- Archignat,
- Audes,
- Chambérat,
- La Chapelaude,
- Chazemais,
- Courçais,
- Domérat,
- Huriel,
- Lamaids,
- Lignerolles,
- Mesples,
- Premilhat,
- Quinssaines,
- Saint Désiré,
- Saint Eloy d'Allier,
- Saint Martinien,
- Saint Palais,
- Saint Sauvier,
- Saint Victor,
- Teillet Argenty,
- Treignat
- Viplaix.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, par l'arrêté préfectoral n°321, les communes de Domérat, Lamaids, Lignerolles, Premilhat, Quinssaines, Saint Victor et Teillet Argenty sont représentées par la **Communauté d'Agglomération de Montluçon** au sein du SIVOM de la Rive Gauche du Cher par le mécanisme de représentation –substitution validé par l'arrêté préfectoral n° 321/2008.

Le service d'eau potable intervient donc sur 22 communes, unissant 14 communes du canton d'Huriel, la commune d'Audes, et 7 communes de la Communauté d'Agglomération. Cette union assure l'équilibre technico-financier du service eau potable et se justifie par la cohérence technique d'ensemble existante à l'échelle du territoire.

Les missions du service sont :

- | | | |
|---|---|---|
| Station de Saint Victor concernant une partie du territoire | { | <input type="checkbox"/> Production
<input type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement
<input type="checkbox"/> Traitement
<input type="checkbox"/> Transport |
| Totalité du territoire | { | <input type="checkbox"/> Stockage d'eau potable
<input type="checkbox"/> Distribution d'eau potable |

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité directement par les agents du SIVOM Rive Gauche du Cher. Le nombre d'agents est de 20, représentant 17.97 équivalents temps plein, plus un apprenti « technicien supérieur » depuis octobre 2011.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :

		Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X
	relève des compteurs	X
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X
	facturation	X
	traitement des doléances client	X
Mise en service	des branchements	X
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X
	de la voirie liée aux ouvrages	X
	des branchements	X
	des canalisations	X
	des clôtures	X
	des compteurs	X
	des équipements électromécaniques	X
	des forages	X
	des ouvrages de traitement	X
	du génie civil	X
	des plantations	X
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	X
	de l'ensemble des ouvrages	X
	des branchements	X
	des canalisations	X
	des captages	X
	des clôtures	X
	des compteurs	X
	des équipements électromécaniques	X
	des forages	X
	des ouvrages de traitement	X
	du génie civil	X
	des branchements plomb	X
	des portails	X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X
	des installations électriques et informatiques	X
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X
des vannes et accessoires hydrauliques	X	
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X
	traitement des boues	X

1.4) Organisation synthétique du service

1.4.1) Production principale, distribution, interconnexion de sécurité

Les eaux distribuées par le SIVOM Rive Gauche du Cher proviennent de la ressource liée au Cher via :



► Sous la compétence du SIVOM :
La nappe alluviale du Cher au niveau de Saint Victor. La station de Saint Victor est directement exploitée par le SIVOM, assurant prioritairement l'alimentation de Saint Victor et de Vaux (région minière). L'arrêt de cette exploitation est prévue.

► Sous la compétence du SPEC, Le Cher : La station de Prat sur le Cher est exploitée par le Syndicat de Production des Eaux du Cher, et qui assure 79% de la production distribuée et démontre le fort lien technique entre le SPEC et le SIVOM. Le lien est également financier puisque le SIVOM finance 4/7 des investissements réalisés pour le SPEC et le prorata de sa consommation.

L'arrêt de la station de Saint Victor est envisageable suite à l'achèvement opérationnel des travaux de modernisation de traitement de l'usine du SPEC. Ces travaux devraient s'achever en 2013. Un effort de cohérence est nécessaire entre le SPEC et le SIVOM afin de permettre une meilleure gestion qualitative entre production et distribution.

1.4.2) Achat d'eau, vente et interconnexion,

Achat d'eau : 2012 / 1 248 510 m³ (-3.9%)

0) L'achat d'eau principal s'effectue auprès du Syndicat de Production des Eaux du Cher. Cette production demeure la **production principale** distribuée sur l'ensemble du territoire du SIVOM et financée par les SIVOM. ► **Valeur 2012 : 1 209 032 m³/an (2011 ↘²⁰¹² -3.71 %)**

2010	2011	2012
1 216 027	1 255 670	1 209 032 m ³ /an

1) Un achat d'eau du SIVOM s'effectue auprès de la Communauté d'Agglomération de Montluçon pour quelques abonnés de la commune de Domérat en raison de la plus grande proximité géographique de Montluçon, (secteur les Etourneaux, Domaine de l'étang, quartier de la loue, les Buissonnets et le lotissement des grandes terres). ► **Valeur 2012 : 35 511 m³/an (2011 ↘²⁰¹² -6 %)**

2010	2011	2012
35 276	37 647	35 511 m ³ /an

2) Depuis 2010, la CAM a sollicité que le SIVOM reprenne certaines zones géographiques sous la compétence légale du SIVOM, particulièrement sur Saint Victor. Une dizaine d'abonnés appartenant au secteur de Barassier, Champenest, et Courtille à Saint Victor sont ainsi gérés par le SIVOM **Rive Gauche du Cher** et alimentés par le SIVOM de la Région Minière (achat d'eau du SIVOM).

► **Valeur 2012 : 3 967 m3/an** (stabilisation entre 2011 et 2012)

Vente d'eau 2012 : 102 486 m3/an(2011 ↗²⁰¹² +14%)

Le SIVOM Rive Gauche du Cher vend de l'eau :

3) Au Syndicat des eaux de Gouzon, via une connexion en diamètre 125 mm entre le réservoir des Carolles (Archignat) et celui de Nouhant. L'eau est vendue en sécurisation quantitative du Syndicat de Gouzon. ► **Valeur 2012 : 25 700 m³/an (2011 ↗²⁰¹²+3%) 4 937**

2010	2011	2012
24 210	24 937	25 700 m3/an

4) Au SIVOM de la Région Minière sur la commune de Vaux, qui depuis Saint Victor, est alimentée par le réservoir de Perreguines. ► **Valeur 2012 : 76 578 m³/an (2011 ↗²⁰¹² +18%)**

2010	2011	2012
60 556	64 826	76 578 m3/an

5) Au SIVOM Nord Rive Droite du Cher, via une canalisation PVC 90 mm, vers le réservoir de Bellevue à Vallon en Sully. ► **Valeur 2012 : 208 m3** La canalisation de connexion en question a été réalisée en 2011 mais n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2012. Elle permet de sécuriser Vallon mais n'autorise pas les échanges bilatéraux. La convention de vente d'eau ainsi que la détermination du prix ont été réalisées en 2012 pour une signature définitive début 2013.

- Bilan des importations / exportation : 2011

Le SIVOM exporte majoritairement l'eau qu'il distribue puisque la production est assurée à 79% par le SPEC et qu'il est prévu à terme l'abandon de la ressource propre de Saint Victor. Le SPEC est issue de la coopération inter-syndicat Rive Gauche du Cher / Région minière et un nécessaire effort de cohérence est nécessaire entre producteur et distributeur.

		2010	2011	2012
Achat	SPEC	1 216 027	1 255 670	1 209 032 m3/an
Achat	CAM	35 276	37 647	35 511 m3/an
Achat	Barassier		3 959	3 967 m3/an
Vente	Gouzon	24 210	24 937	25 700 m3/an
Vente	Région minière	60 556	64 826	76 578 m3/an
Vente	Rive droite du Cher			208 m3/an

Un bilan positif de **63 008 m3** de vente d'eau est dégagé entre les ventes et les achats d'eau avec la CAM, le Syndicat de Gouzon et le SIVOM de la région minière ainsi que le SIVOM Rive droite du Cher (bilan 2011 +48 157 m3).

- Interconnexion :

L'interconnexion est destinée à assurer la diversification de la ressource afin de répondre à des situations de crise. Le principe de l'interconnexion est un échange bilatéral dans le principe de l'absence d'échange financier (bilan annuel à 0).

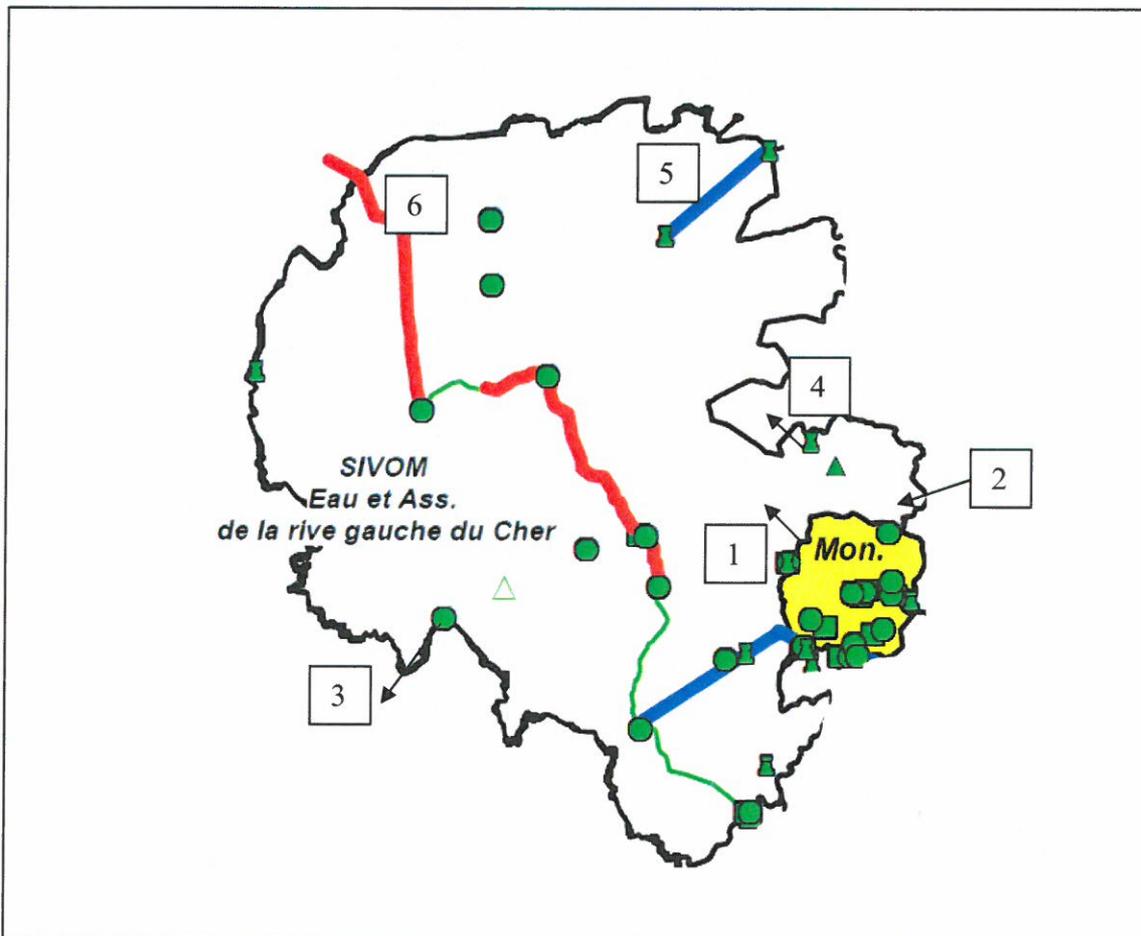
6) L'interconnexion principale avec l'usine de Chamblan permet de sécuriser totalement le territoire du SIVOM Rive Gauche du Cher via un objectif de livraison à 5 120 m³/j couvrant 128% des besoins moyens et 64% des besoins de pointe. ► **Valeur 2012 : 58 761 m³/an d'importation pour 58 030 m³ d'exportation avec l'obtention d'un quasi équilibre (le SIVOM doit 731 m³ au Syndicat de Marches et Boischaux).**

Une réflexion est en cours en ce qui concerne l'interconnexion de Montluçon. Ce projet pourrait se traduire, d'après les premières tendances, par une réduction de la capacité d'interconnexion du SIVOM réduisant ainsi sa sécurisation au bénéfice de Montluçon. Devant l'effort historique réalisé par les abonnés du SIVOM (**176 000 € /an versé par an** par l'ensemble des abonnés du SIVOM), il semble nécessaire que le SMEA poursuive les solutions d'interconnexion afin de permettre la sécurisation de Montluçon sans réduire les capacités acquises au SIVOM et qui seraient irrémédiablement remises en cause.

Le SMEA a été saisi de la question en 2011 dans le cadre de sa compétence et sous la réserve d'une adhésion de la CAM, celle-ci étant effective pour début 2013 à une redevance inférieure à celle des membres historiques (69%) à service identique.

Ce projet d'interconnexion posera la question pour le SIVOM :

- De nouveaux mélanges d'eau dans la distribution dont le SIVOM est responsable (Cf l'eau du SIVOM chapitre suivant),
- Au partage des volumes disponibles et du maintien du niveau de sécurité de l'interconnexion pour le SIVOM Rive Gauche du Cher.
- Du bon fonctionnement et des répercussions financières d'une telle mise en place.

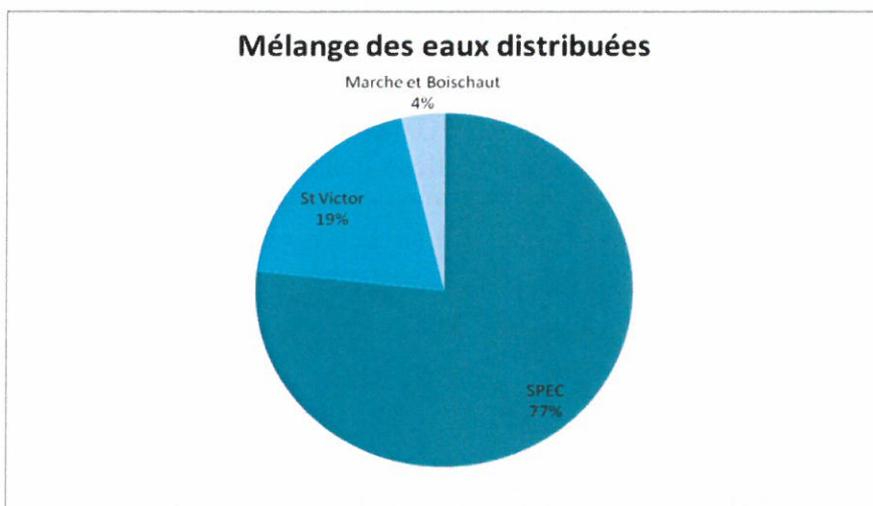


- Synthèse des échanges :

Zone	Vendeur	Acheteur	Date de signature	Quantitatif	Date validité	Préavis	Convention
1	CAM	SIVOM RGC	28/12/10		3/04/11	6 mois	Oui
2	SIVOM RM	SIVOM RGC	28/12/10	43.2 m3/j	28/12/11	12 mois	Oui, à revoir
3	SIVOM RGC	Syndicat Gouzou	22/10/2003	150 m3/j	22/10/11	12mois	Oui, à revoir
4	SIVOM RGC	SIVOM RM	18/12/1968		18/12/2011	12 mois	Oui, à revoir
5	SIVOM RGC	SIVOM RDC	2012	145 m3/j			Oui
6	SIVOM RGC	Syndicat marche et Boischaud	7/07/2008	5120 m3/j / 8700 m3/j	7/7/2018	12 mois	Oui

1.4.3) L'eau du SIVOM,

L'eau distribuée par le SIVOM Rive Gauche du Cher résulte actuellement du mélange de **3 eaux**. Le SIVOM Rive Gauche du Cher est responsable de la qualité des eaux distribuées au regard des abonnés :



1.4.4) Stockage de l'eau,

Les stockages sont réalisés par 15 réservoirs, cuves en béton armé étanche et semi enterrées (77%) ou châteaux d'eau aériens (23%), dont la capacité globale est proche de **15 580 m³**. Un tel volume représente une moyenne de 3.5 jours de stockage masquant une grande disparité d'un réservoir à l'autre.

1.4.5) Traitement de l'eau,

L'usine de Saint Victor assure un traitement sommaire par aération, traitement au permanganate de potassium, filtration sur sable, neutralisation à la chaux et désinfection au bioxyde de chlore. Cette activité de production devrait s'interrompre durant les prochaines années en raison d'une décision prise par le SIVOM Rive Gauche et actée au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable. Un traitement complémentaire de désinfection au bioxyde de chlore a été installé en 2012 afin d'assurer une rémanence de désinfection satisfaisante sur le réseau distribué.

Le SIVOM de la Rive Gauche du Cher n'assure pas de traitement de potabilisation sur la **ressource principale** puisque le SPEC assure ce rôle avec le financement du SIVOM Rive Gauche du Cher et celui du SIVOM de la Région Minière. D'importants travaux de modernisation financés par les Syndicats primaires sont en cours en 2011 -2012 et 2013 sur l'usine de Prat.

Des désinfections intermédiaires, dont l'enjeu est de confirmer la rémanence de la désinfection en tout point du réseau, sont assurées par des postes d'injection de bioxyde de chlore en sortie des réservoirs qui suivent (le choix actuel du SIVOM est de réguler les injections sur la base d'analyseurs en continu). :

- La Croze, sur chacune des sorties, St Victor/Domérat/Chapelaude/Chambérat/Carolles ;
- Saint Victor, départ vers la distribution,
- Laloeuf, vers la distribution.

A noter que la désinfection principale sur le réservoir de tête de Coursage est assurée par le SPEC. Un besoin d'amélioration de la désinfection a été sollicité auprès du SPEC dès 2011 et semble se confirmer en 2012. Il semble nécessaire de mieux assurer l'homogénéité du traitement afin d'éviter des variations trop sensibles pour les abonnés et une meilleure efficacité.

Le bioxyde de chlore utilisé répond à une excellente efficacité de traitement, à une rémanence parmi les plus fortes, ce qui le consacre comme le produit plus efficace sur l'efficacité biocide et la rémanence. Le bioxyde ne produit pas de THM ou aldéhydes et est réputé ne pas produire d'odeurs ou de goûts. Il représente toutefois des coûts d'exploitation certains.

Une réflexion a été engagée en 2012 avec la contribution du SPEC sur l'harmonisation des analyseurs présents sur le site de Coursages. Cette démarche n'a visiblement pas résolu des difficultés de chloration du SPEC impactant potentiellement les critères organo-leptiques. Une réflexion doit être menée sur l'installation de moyens de surveillance complémentaire sur le site de Coursage et de Laloeuf afin de répondre à une plus grande lisibilité des problèmes de qualité des eaux.

1.4.6) Septembre 2012 : un défaut de mise en service :

La station de production du SPEC est en cours de réhabilitation et de modernisation depuis 2011. Un défaut de mise en service de la station de potabilisation du SPEC a été déploré **en aout 2012** (autour du 20/08/12). Cette dérive aurait été progressive, ce qui a rendu difficile son identification immédiate.

D'après les premiers échanges, elle pourrait résulter de la combinaison d'une panne survenue sur la pré-oxydation à l'ozone (nouvel ozoneur mal dimensionné ?), d'une difficulté de neutralisation lié au choix de la conservation des dispositifs anciens dans le cadre de la réhabilitation et d'une cumulation de fer et de manganèses sur les filtres à sable avec des relargages périodiques. Les difficultés de stabilisation du taux de bioxyde de chlore auraient amplifiées la coloration marron visible dans l'eau. Le SIVOM a été informé le 3/09/12 du problème. Le SIVOM est toujours dans l'attente des résultats du diagnostic de dysfonctionnement mené par le SPEC.

De nombreuses plaintes ont été déplorées et l'Assemblée Générale du SIVOM a décidé de faire face, par le biais de l'assurance, à la réparation des préjudices matériels des abonnés (justifiant ceux-ci) à l'exclusion de la réparation des « préjudices moraux ».

1.4.7) Distribution de l'eau,

La distribution est assurée par environ 1001 Km de canalisations, hors linéaires de branchement.

1.5) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert **11 416 abonnés domestiques** (-4.2% entre 2012 et 2011) correspondant à environ 22 832 habitants. A noter que le nombre d'abonnés total est de 13667 dont 12 414 actifs, c'est-à-dire démontrant des consommations d'eau.

1.6) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Le SIVOM Rive Gauche du Cher utilise deux ressources prélevées :

■ La station de pompage de Saint Victor, construite autour de 1955, se compose d'une batterie de 7 puits soutenu par un barrage mobile (rajouté ultérieurement) et d'un puits rayonnant en bordure du Cher. La ressource utilisée est la nappe alluviale du Cher. ► *L'arrêt de cette station est acté par l'autorité territoriale. Cette unité de production représente 19% de la distribution du SIVOM.*

■ La station de pompage et de traitement du Syndicat de Production des Eaux du Cher (SPEC) créé en 1975. Cette production est placée sous la responsabilité du SPEC, qui assure l'essentiel de la production des eaux distribuées sur le territoire du SIVOM de la Rive Gauche du Cher. Cette station n'étant pas sous la compétence directe du SIVOM, elle n'est pas évoquée précisément dans les notes suivantes.

Points de prélèvement de St Victor

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Débit autorisé* [m ³ /j]	Prélèvement 2010 [m ³]	Prélèvement 2011 [m ³]	Prélèvement 2012 [m ³]	Variation en %
Saint Victor	90	8600	359 236	338 178	338 520	Stabilisation

*D'après l'arrêté préfectoral n° 4633-57

Une diminution de la production émanant de la station de Saint Victor était envisagée en 2011 et 2012. En réalité, la station est intervenue en soutien de Chamblan et du SPEC lors d'événements particuliers et les travaux de réhabilitation sur la station du SPEC ne permettent pas d'envisager l'abandon immédiat.

1.7) Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée et donc envoyés vers la distribution.

1.7.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2010 [m ³]	Production 2011 [m ³]	Production 2012 [m ³]	Variation en %
Saint Victor	90	322 399	313 493	306 944	-2.08%

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

1.7.2) Importations

Exportateur	Importé en 2010 [m ³]	Importé en 2011 [m ³]	Importé en 2012 [m ³]	Variation en %
CAM	35 274	37 647	35 511	-5.6%
SIVOM Région minière (Barassier)	3339	3 959	3 967	stable%

Les importations ont diminué en 2012 de -5.11%.

1.8) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)				Eau traitée (produite)			
	2010	2011	2012	Variation en %	2010	2011	2012	Variation en %
Ressources propres	359 236	338 178	338 520	+0.1%	322 399	313 493	306 944	-2.08%
SPEC (achat d'eau)	1 373 469*	1 422 822*	?		1215 983	1 255 670	1 209 032	-3.71%
Importations	-	-	-	-	130 919**	41 606	40 209	-3.35%
TOTAL					1 669 301	1 610 769	1 556 185	-3.5%

* Volume estimé sur la base de la production totale de l'usine de Prat (SPEC) : 2 245 332 m³ en 2010 et 2 326 013 m³ en 2011 et répartie au prorata des eaux traitées entre le SIVOM Rive gauche et le SIVOM de la région minière.

**127 580 m³ ont été achetés au Syndicat de Marche et Boischaud en 2010 du fait du démarrage de l'interconnexion. En 2011, un échange bilatéral permet de restituer un bilan nul d'exportation dans le principe de l'interconnexion (exportation = importation). Ce principe est également pratiquement respecté en 2012.

1.9) Conventions de vente et d'achat d'eau

Zone	Vendeur	Acheteur	Date de signature	Quantitatif	Date de validité	Préavis	Convention
1	CAM	SIVOM RGC	28/12/10		3/04/11	6 mois	oui
2	SIVOM RM	SIVOM RGC	28/12/10	43.2 m ³ /j	28/12/11	12 mois	Oui, à revoir
3	SIVOM RGC	Syndicat Gouzon	22/10/2003	150 m ³ /j	22/10/11	12mois	Oui, à revoir
4	SIVOM RGC	SIVOM RM	18/12/1968		18/12/2011	12 mois	Oui, à revoir
5	SIVOM RGC	SIVOM RM	17/01/13	145 m ³ /j			A signer
6	SIVOM RGC	Syndicat marche et Boischaud	7/07/2008	5120 m ³ /j / 8700 m ³ /j	7/7/2018	12 mois	oui

Echange

1.10) Nombre d'abonnements

Abonnements	2010	2011	2012	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques		11 927	11 416	-4.2%
Nombre d'abonnements non domestiques agricole		992	625	-37%
Nombre d'abonnement commerciaux, industriels ou artisanaux		280	257	-8%
Nombre d'abonnement service public		154	116	-23%
Nombre total d'abonnement	13236	13 353	13 667 Dont 12 414 disposeant de consommation	+2.32%

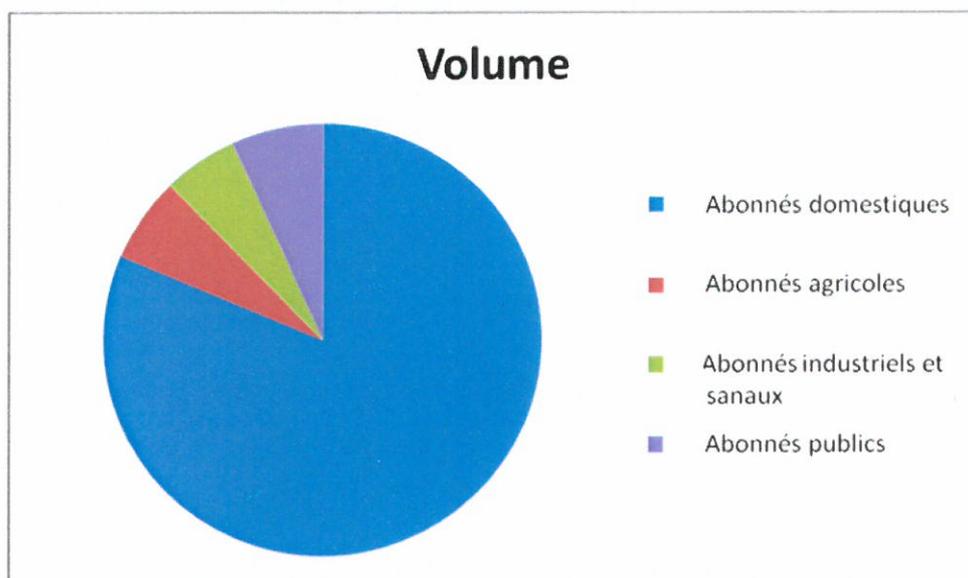
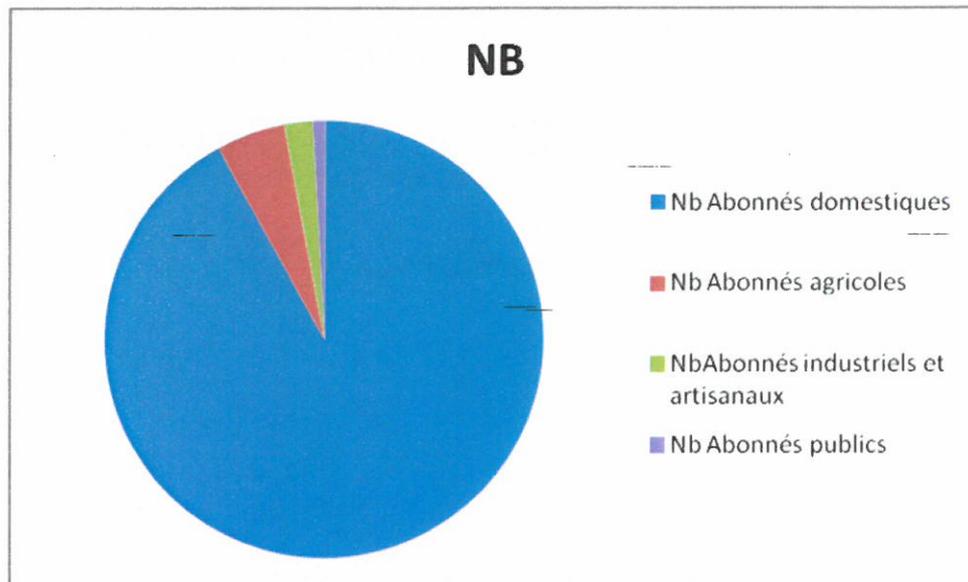
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Il convient de noter une diminution substantielle de l'ensemble des catégories d'abonnés, traduisant une réduction inquiétante du nombre d'abonnements.

1.11) Répartition des abonnés par commune et secteur

	Commune	Nb Abonnés	Conso 2011	Nb abonnés 2012	Conso 2012
1	ARCHIGNAT	231	23227	204	25922
2	AUDES	275	29546	250	23570
3	CHAMBERAT	259	23786	221	27146
4	CHAZEMAIS	320	39125	275	35954
5	LA CHAPELAUDE	608	48308	549	53029
6	COURCAIS	257	25427	212	24821
7	BOURG DOMERAT	1177	102051	1150	107059
8	CHATEAUGAY LE CROS RICROS	827	158536	790	122375
9	CREVANT BRESSOLLES	739	54108	735	54107
10	HAMEAU DE BIEN ASSIS	87	8469	88	8623
11	LES ETOURNEAUX	336	22930	321	24274
12	PRUNET VIGNOUX	379	30918	376	32078
13	TERRE NEUVE COURAUD	681	63219	654	45869
14	VILLARS	289	20475	283	20182
15	BOURG HURIEL	630	40997	596	41997
16	VILLAGE HURIEL	865	72212	791	72468
17	LAMAIDS	101	8606	95	8749
18	LIGNEROLLES	376	376	352	32847
19	MESPLES	121	12500	108	14313
20	PREMILHAT	1053	94626	1009	109829
21	QUINSSAINES	712	54348	692	57971
22	ST.DESIRE	376	41831	326	37331
23	ST ELOY D'ALLIER	74	10238	58	8876
24	SAINT MARTINIEN	341	25615	297	26414
25	ST PALAIS	199	10142	151	9062
26	ST.SAUVIER	337	22597	277	21610
27	SAINT VICTOR	665	161950	645	171313
28	TEILLET ARGENTY	327	22467	295	22918
29	TREIGNAT	381	381	323	34688
30	VIPLAIX	346	30463	291	30672
		13 369		12 414 (avec consommation) 13 667 au total	



1.12) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Volumes vendus	2010	2011	2012	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	1 331 475	1 382 707	1 306 367	-5.52 %
- dont abonnés domestiques		1 223 771	1 063 063	
- dont abonnés non domestiques		158 936	243 004	
Volumes exportés	83 070	89 763	102 486	+14.17%
Total des volumes vendus	1 414 545	1 472 470	1 408 853	-4.3%

La période retenue pour le calcul des volumes est :

la période de relève du 1^{er} mars au 1^{er} novembre.

1.13) Linéaire du réseau de desserte

	2010	2011	2012	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	1000 km	1001	1001	0



Chapitre 4-

Prix de l' eau

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs (délibération 20/2011 du 31/03/11 pour application au 1/01/2012).

Il n'y a pas de frais d'accès au service, hormis les coûts relatifs aux travaux nécessaires à la mise en œuvre du service.

D'autres prestations sont facturées aux abonnés. (travaux de branchements, étalonnage de compteurs, changement de compteur suite dégradations...). Ces prestations sont facturées conformément au bordereau des prix unitaires validé par délibération 48/2011 le 23/11/11 et applicable à partir du 1/01/2012 :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

-5.5% sur la vente d'eau

-19.6% sur les autres prestations

2.2) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

Un abonnement, qui couvre les frais d'entretien du branchement, et la location du compteur

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance :

annuellement

Les volumes sont relevés :

annuellement

Les consommations sont payables sur la base du relevé.

2.2.1) Achat d'eau

Le SIVOM est dépendant de plusieurs ressources et usines de production :

- ▶ Achat d'eau à Montluçon : coût d'achat contractuel = 1.32 € HT/m³, \uparrow 4.76%
- ▶ Achat d'eau au SPEC : coût d'achat calculé = 0.62 € HT/m³, \downarrow - 15 %
- ▶ Achat d'eau à la région minière : coût d'achat contractuel = 0.62 € HT/m³, \uparrow 8.77%
- ▶ L'usine de Saint Victor : coût de production évalué à < 0.48 € HT/m³, \uparrow 15%

2.2.2) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau. Elle est variable d'une commune à l'autre sur le territoire du SIVOM, démontrant le passage de 3 à 2 secteurs permettant d'améliorer l'homogénéité de la redevance pollution.

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	% évolution
<i>Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)</i>				
La Chapelaude	0.23	0.24	0.25	+ 4.16%
Domérat	0.23	0.24	0.25	
Huriel	0.23	0.24	0.25	
Premilhat	0.23	0.24	0.25	
Quinssaines	0.23	0.24	0.25	
Saint Victor	0.23	0.24	0.25	
Archignat	0.138	0.192	0.25	+30%
Audes	0.138	0.192	0.25	
Chambérat	0.138	0.192	0.25	
Chazemais	0.138	0.192	0.25	
Courcais	0.138	0.192	0.25	
Lamaids	0.138	0.192	0.25	
Lignerolles	0.138	0.192	0.25	
Mesples	0.180	0.248	0.32	
Saint Désiré	0.138	0.192	0.25	+30
St Eloy d'Allier	0.180	0.248	0.32	+29
St Martinien	0.138	0.192	0.25	+30
St Palais	0.180	0.248	0.32	+29
Viplaix	0.180	0.248	0.32	+29
St Sauvier	0.180	0.248	0.32	+29
Teillet Argenty	0.180	0.248	0.32	+29
Treignat	0.180	0.248	0.32	+29

2.2.3) Redevance du SMEA

Cette redevance est perçue par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier dont la vocation est de réaliser les interconnexions de sécurité entre les ressources des différentes productions d'eaux potables. Elle est de 0.13 €/m³.

2.2.4) Evolution du tarif de l'eau potable

► Rémunération des services du SIVOM, comprenant la distribution et la production

Abonnements	2010	2011	2012	
Tranche 1	64.45 € HT	59.05 € HT	59.05	stable
Tranche 2	133.65 € HT	133.65 € HT	133.65	↔
Tranche 3	184.83 € HT	184.83 € HT	184.83	↔
Prix m ³	2010	2011	2012	
Tranche 1	1.4704 € HT	1.57 € HT	1.6	2011 ↗ 2012 +1.9%
Tranche 2	1.16 € HT	1.20 € HT	1.23	2011 ↗ 2012 +2.5%
Tranche 3	0.96 € HT	1 € HT	1.03	2011 ↗ 2012 +3%

► Rémunération du SMEA comprenant l'interconnexion de sécurité avec d'autres ressources

	2010	2011	2012	
Au m ³	0.13 € HT inclus dans le prix SIVOM	0.13 € HT	0.13 € HT	↔

► Rappel redevance pollution pour l'agence de l'eau

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	% évolution
<i>Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)</i>				
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	0.23	0.24	0.25	2011 ↗ 2012 +4%
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamais Lignerolles St Martinien Saint Désiré	0.138	0.192	0.25	2011 ↗ 2012 +30%
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	0.180	0.248	0.32	2011 ↗ 2012 +29%

► A la baisse en 2012: Néant

► Stagnation en 2012 : les tarifs du SMEA, l'abonnement du SIVOM

► En augmentation en 2012 : la redevance pollution de l'agence de l'eau et les prix au m³ d'eau du SIVOM

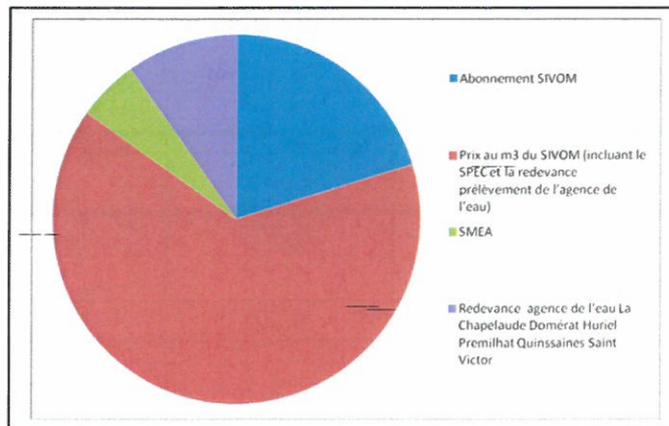
2.2.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence – prix unitaires (120m³)

Prix au m3	2010	2011	2012	évolution
Abonnement SIVOM	64.455 (68 TTC)	59.05 (62.3 € TTC)	59.05 (62.3 € TTC)	stable
Prix au m3 du SIVOM (incluant le SPEC et la redevance prélèvement de l'agence de l'eau)	1.4704	1.57	1.6	2011 ↗ ²⁰¹² +1.9%
SMEA	0.13	0.13	0.13	↔
Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)				
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	0.23	0.24	0.25	2011 ↗ ²⁰¹² +4%
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	0.138	0.192	0.25	2011 ↗ ²⁰¹² +29%
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	0.180	0.248	0.32	2011 ↗ ²⁰¹² +30%
TVA 5.5%				↔

→ Présentation des factures d'eau 120 M3 pour 2011 et 2012 Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence – pour 120m³)

Prix au m3	2010	2011	2012	évolution
Abonnement SIVOM	64.455 (68 TTC)	59.05 (62.3 € TTC)	59.05 (62.3 € TTC)	stable
Prix au 120 m3 du SIVOM (incluant le SPEC et la redevance prélèvement de l'agence de l'eau)	176.45	188.4	202.56	2011 ↗ ²⁰¹² +1.9%
SMEA	16.45	16.45	16.45	↔
Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)				
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	27.6	28.8	31.65	2011 ↗ ²⁰¹² +4%
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	16.56	23.04	31.65	2011 ↗ ²⁰¹² +30%
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	21.6	29.76	40.51	2011 ↗ ²⁰¹² +29%
TVA 5.5%				↔
TOTAL TTC pour 120 m3				
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	299.73	307.90	312.97	2011 ↗ ²⁰¹² +1.64%
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	288.08	301.82	312.97	2011 ↗ ²⁰¹² +3.6%
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	293.40	308.91	321.83	2011 ↗ ²⁰¹² +4.1%



➤ Répartition type du prix de l'eau pour une facture de 120 m3 secteurs du SIVOM Rive Gauche du Cher

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2010	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés 70	3414064.99	3 463 116.83	3 590 304.61	+3.67%
dont vente d'eau domestique et non domestique 70111	2911818.47	2 779 988.08	2 119 054 *	- 23%
7012 taxes et redevances	222 944.18	422 344.59	474 335	+12.3%
7064 location de compteur 7064			809 379.29*	-
Autres recettes				
Recettes de volumes exportés 70118	62 890	66 208	74 141	+11%
Contributions d'autres services 7041	189 847.14	182 542.89	150 145	-17%

▶ **art 70** : il s'agit de l'ensemble des produits des services, du domaine et vente diverses, incluant en particulier les redevances SMEA et agence de l'eau ; 2011 ➤ 2012 **en augmentation**

▶ **art 70111** : il s'agit de la vente d'eau aux abonnés, incluant l'abonnement, et la redevance SMEA en 2011. *En 2012, l'abonnement est exclu et fait l'objet d'un article spécifique, 2011 ➤ 2012 **en augmentation (calcul en excluant la redevance du SMEA)**

▶ **art 7012** : Il s'agit de la redevance pollution Agence de l'eau et de la redevance du SMEA, en 2011. En 2010, la redevance du SMEA est incluse dans l'art 70111, expliquant les variations de recettes de vente d'eau entre 2010 et 2011, et l'augmentation significatif des « taxes apparentes ». 2011 ➤ 2012 **en augmentation**

▶ **Art 70118** : Vente d'eau (Gouzon, Région Minière), 2011 ➤ 2012 **en augmentation**

▶ **Art 7041** : Travaux réalisés par le SIVOM en régie. 2011 ↘ 2012 **en diminution.**



Chapitre 5-

Indicateurs de performance du service

3) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la ARS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	59	0	100	
Conformité physico-chimique (P102.1)	61	1	98.4	

98.4 % ► Bon

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2)

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	Oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	Oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	Oui	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	Non	10	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, centouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	Oui	10	10
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	Oui	10	10
	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	Oui	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	Oui	10	10
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	Oui	10	10
TOTAL			100	80

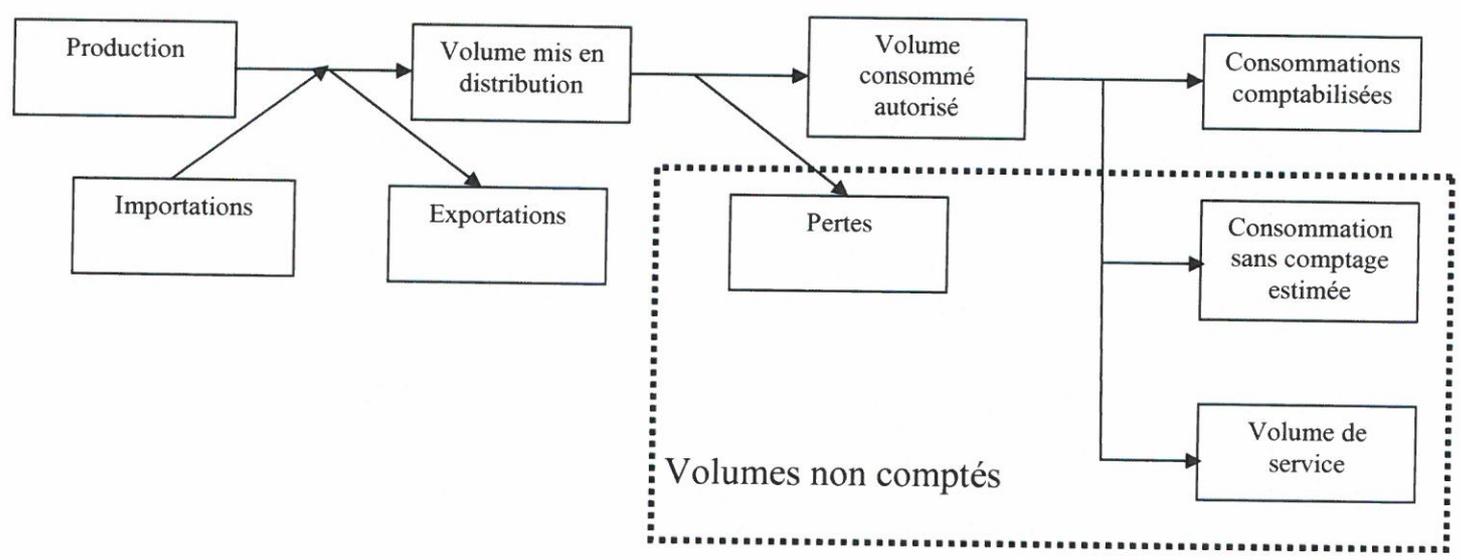
80 ► Satisfaisants, amélioration à poursuivre

L'ensemble des directives permettant de répondre aux attentes d'un excellent indice de connaissance ont été données en 2011 et 2012, en particulier au service SIG. Un effort important est ainsi consacré à l'augmentation de l'indice de connaissance, représentant une avancée nouvelle du service :

- Mise à jour du plan du réseau et informatisation,
- Mise à jour régulière,
- Informations structurelles, âges,
- Branchements,
- Plan pluriannuel,

Toutefois des objectifs non pas été atteint en raison des capacités du service (pas de connaissance de l'âge des réseaux, difficulté d'identification des fuites et eaux jaunes).

La localisation des interventions nécessite la mise en place d'une procédure et la supervision par le responsable opérationnel en lien avec le service SIG. Les démarches et directives n'ont pas aboutis en 2011. Il est également prévu d'assurer la localisation des problèmes qualitatifs signalés sur l'eau afin de permettre un traitement opérationnel des données.



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable :

91 % ▶ Bon rendement représentatif de la qualité d'un réseau urbain.

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

En 2012, les volumes non comptés sont essentiellement liés à l'utilisation des bornes incendie par les services incendie, estimé à **3 000 m3** par an. Il convient de souligner l'imprécision de cette valeur qui repose sur une estimation des interventions du SDIS à défaut d'éléments plus précis. Les poteaux des communes de Viplaix (13), Audes (8) et Domérat (107) ont fait l'objet de contrôles débit-pression en 2012 pour un volume correspondant de **1 890 m3**.

Il est également déploré l'usage illicite des poteaux incendie du SIVOM. Ces usages représentent environ **100 m³** sur la base d'une estimation empirique minimum.

En 2012, des purges ont été organisées sur le réseau pour un débit purgé de **11 000 m³**, les causes étant généralement des purges curatives suite à eaux troubles mais aussi une purge généralisée liée à un problème de production (90%) .

Enfin, les pertes d'exploitation couvrant le fonctionnement des analyseurs de chlore (X 6) sont de **3150 m³/an**.

Les volumes théoriquement non comptés sont donc évalués à **19 140 m³/an**.

Le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte :

0.4 m³/km/jour. ► **Bon (données SISPEA 0.4 m³/km/J) : très nette augmentation en 2012 lié à la gestion de la pollution de distribution)**

1.1) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte :

0.4 m³/km/jour. ► **Bon mais en légère augmentation**

3.5) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : **0.30 %**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

0.30%. ► **Médiocre, malgré 16 Km renouvelé entre la Croze et Chazemais ; Un effort important est nécessaire afin d'assurer la pérennité des équipements**

3.6) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

80 % ► **Très bon**

3.7) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : **2.68** coupures / 1000 abonnés.

3.8) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): **2 mois ½**.

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : **95 %**.

3.9) Durée d'extinction de la dette P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2010	2011	2012
Encours total de la dette	5001160.45	4 637 547.74	4 371 758.72
Epargne brute annuelle	645 199.16	747 096	1 028 080
Durée d'extinction de la dette	7.75 ans	6.20 ans	4.25 ans

4.25 ans ► Satisfaisant, le service est dans un niveau d'endettement classique et on note une diminution de ce paramètre, démontrant que le SIVOM dégage de nouvelles capacités d'emprunts pour faire face à ses besoins de financement.

3.10) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2010	2011	2012
Taux d'impayés	?	4.8%	7.18%

7.18% ► Le taux des impayés est important et nécessite une action rapide et efficace mais rendu difficile par les difficultés de la trésorerie d'Huriel – manque de personnel. Les efforts entrepris en 2011 et 2012 en matière de gestion des impayés auraient permis le traitement de 394 000 € d'impayés (dont 141 000 € résultant d'un résidu antérieur aux années n-1), démontrant que la dérive était susceptible de générer des difficultés. Toutefois 243 000 € d'impayés ont été générés sur la seule année 2012.

3.11) Taux de réclamations (P155.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2010	2011	2012
Nombre de réclamations à la collectivité	?	3.72%	5.6

5.6% ► Le taux des réclamations est assez important et nécessite une attention particulière. Il convient de noter que plus de la moitié des courriers reçus résultent d'un problème de pollution important résultant de la production en travaux connu en septembre 2012.



Chapitre 6-

Investissement

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux 2012	Subventions accordées (il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération)	Contributions des collectivités adhérentes
N°266 remplacement conduite la Croze Chazemais	224 938	-	-
N° 282 pose d'un poste de chloration à Saint Victor	112 799.16	Agence de l'eau et conseil général-	
N284 Aménagement des archives	1560	-	
N289 Alimentation de la zone chateaugay II	235 041.		CAM
N° 290 Alimentation du stade à Domérat	57 794		Domérat
N° 291 Remplacement de la conduite Marx Dormoy	50 177.63	-	
N°2145 Contournement Quinssaine Lamaid	14 497.31	ETAT	
N° 289 Alimentation Chateaugay	73 868.04	CAM 100%	

4.2) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

	2010	2011	2012
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	1	1	1
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport			

4.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs :

	2010	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	5 001 160.45	4 637 547.74	4 371 758
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	514 500 €	561 694.84€	554 888.3
dont en intérêts	114 500 €	198 082.13€	182 599.28
dont en capital	400 000 €	363 612.71€	372 289.02

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2010	2011	2012
Montant des amortissements	608 678.44€	635 205.72€	632 719.89

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	
Projet de confirmation de l'utilisation du SIG	Etoffer la base de données et la rendre utilisable par les services techniques et DICT
Modélisation des réseaux	Simuler le comportement hydraulique et analyser les problèmes
Programme d'entretien préventif des canalisations	Réduire les interventions curatives

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
1- Achèvement des canalisations la Croze Chazemais, 2- Réfection des canalisations inox des TP des réservoirs 3- Reprise des réservoirs d'eau, structure et étanchéité, ► programme pluriannuel 4- Réfection de la canalisation Paslières – Courçais en 5 tranches, ► programme pluriannuel



Chapitre 7-

Solidarité

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2010	2011	2012
Nombre d'abandon de créance			
Montant des abandons de créance	5023.36 €	8794.53 €	17 543
Versement à un fonds de solidarité	-€	-€	
Nombre de demandes reçues			

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

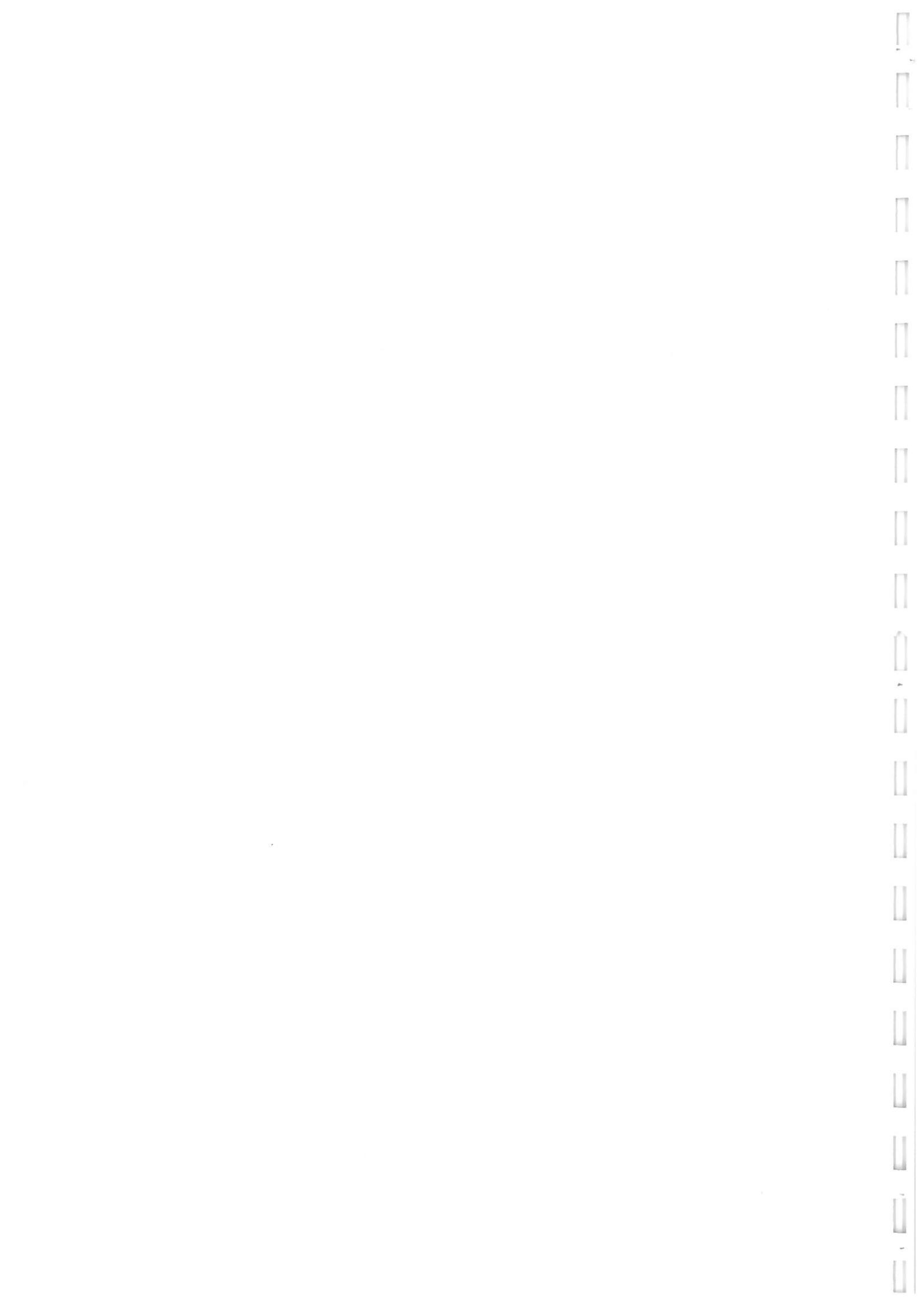
Objet des travaux	Montant engagé 2012
Loi Oudin – Burkina fasso - pompage	2000



Chapitre 8-

Annexes

- ▶ Factures d'eau 120 m3,
- ▶ Annexes de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- ▶ Annexes de l'agence de l'eau taxes et redevance,



**AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 026011**

Référence : 2011-EA-00-26011

Emis le : 1^{ER} FEVRIER 2012

LA GENE BriERE

Adresse de consommation
LA GENE BriERE
03410 DOMERAT

03410 DOMERAT

PERIODE : Consommation 2012

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Eau (DOMERAT)					
Abonnement t1 (diam15)	1	59,05	3,25	5,50	59,05
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,60	10,56	5,50	192,00
Redevance pollution d'origine domestique	120	0,25	1,65	5,50	30,00
Cotisation SMEA	120	0,13	0,86	5,50	15,60
Total Hors Taxe					296,65
Total T.V.A.					16,32
Total à payer (€) :					312,97

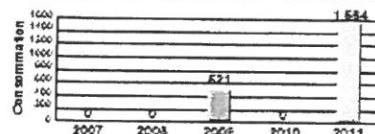
Ce montant est à régler avant le : 07/02/2012

Détail T.V.A.	Eau : (5,5 %)	16,32
---------------	---------------	-------

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M³
00239	93117738	compteur releve par l'abonne	25/05/2011-840	01/02/2012-960	120

Historique de consommation

2007	2008	2009	2010	2012
0 M³	0 M³	521 M³	0 M³	120 M³



TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout règlement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle N° 24

Consommation
du 01/01/2012 au 31/12/2012

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2012 / 2	026011	01/02/2012	Ab. N° 00239 LA GENE BriERE 03410 DOMERAT	X	X	312,97

Payable à : TRESORERIE HURIEL COURCAIS

Commune Réf. : DOMERAT

**AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 020440**

Référence : 2012-20440

Emis le : 31 août 2012

Exp. TRESORERIE HURIEL COURCAIS 03380 HURIEL

31 HERCULAT

Adresse de consommation
31 HERCULAT
03380 TREIGNAT

03380 TREIGNAT

PERIODE : CONSOMMATION 2012

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Eau (TREIGNAT)					
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32)	1	59,05	3,25	5,50	59,05
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,60	10,56	5,50	192,00
Redevance pollution d'origine domestique	120	0,32	2,11	5,50	38,40
Cotisation SMEA	120	0,13	0,86	5,50	15,60
Ce montant est à régler avant le : 05/10/2012					
Total Hors Taxe					305,05
Total T.V.A.					16,78
Total à payer (€) :					321,83

Détail T.V.A. Eau : (5,5 %)
2,36

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M³
00312	05TA135574	Compteur vu	05/10/2011-116	19/03/2012-236	120

Historique de consommation

2008	2009	2010	2011	2012
6 M³	28 M³	34 M³	37 M³	120 M³

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout règlement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle N° 84

Partants
du 01/01/2012 au 31/12/2012

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2012 / 4	020440	31/08/2012	Ab. N° 00312 MULLER Patrick LA ROUGERIE 03360 VALIGNY	113	344	321,83

Payable à : TRESORERIE HURIEL COURCAIS

Commune Réf. : TREIGNAT



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2012

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

BARRAGE DE SIDIAILLES - SIDIAILLES

Autorisation en cours

PRAT - LE CHER - TEILLET-ARGENTY

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2013

Traitements

Votre eau est traitée par la station de :

PRAT - TEILLET-ARGENTY

Traitement complet - eaux de surface

TRAITEMENT SIDIAILLES - SIDIAILLES

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 54 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

17 valeurs mesurées : mini. : 5,24 °F - maxi. : 17,33 °F - moyenne : 11,77 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

17 valeurs mesurées : mini. : 1,4 mg/L - maxi. : 15,6 mg/L - moyenne : 6,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,09 µg/l - moyenne : 0,03 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité
(présence de traces de produits phytosanitaires).

Autres paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent les paramètres, sans effet direct sur la santé des consommateurs, qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations :

- dépassement chronique des références pour les Chlorites, le Carbone Organique Total et l'Equilibre Calcocarbonique,
- dépassement ponctuel pour l'Aluminium, l'Ammonium et la Turbidité.

Période juillet-août 2012

Des essais de mise en route du nouveau traitement ont été réalisés, provoquant une coloration importante de l'eau, liée à la présence de fer et de manganèse ;
Aux teneurs observées, ces éléments ne sont pas identifiés à risque pour la santé.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.

Les autres paramètres témoignent de l'insuffisance du traitement et peuvent être source d'inconfort pour l'utilisateur.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

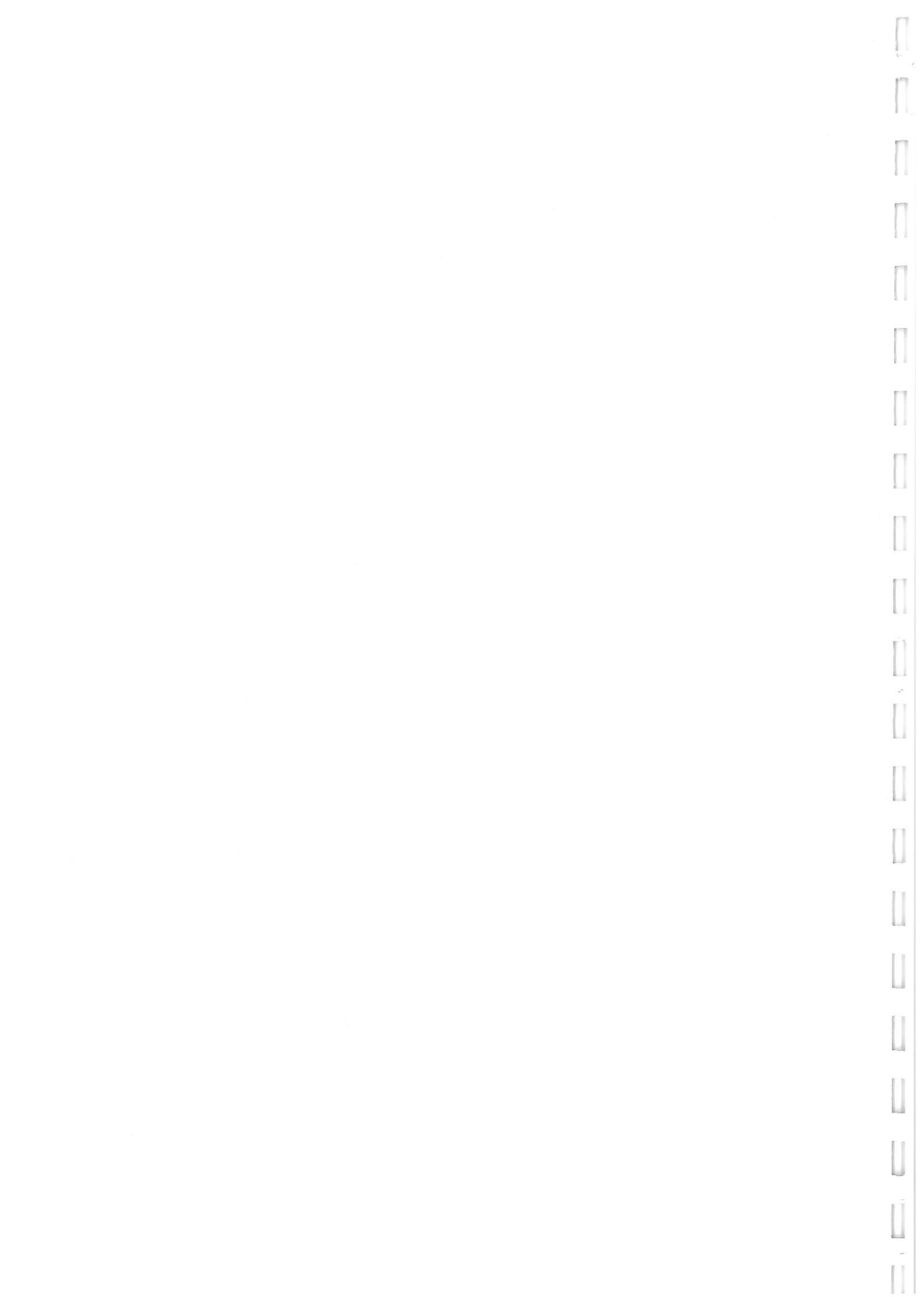
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
MOULINS
tel : 04 70 48 36 29
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU SAINT-VICTOR

Bilan 2012

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par le mélange de 8 captages, en nappe d'accompagnement du Cher, situés sur la commune de :

SAINT-VICTOR

Autorisation par arrêté préfectoral du 05/12/1983

Traitement

Votre eau est traitée par les stations de :

SAINT-VICTOR - SAINT-VICTOR

Traitement physico-chimique simple et désinfection

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 13 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

3 valeurs mesurées : mini. : 9,55 °F - maxi. : 11,03 °F - moyenne : 10,44 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

2 valeurs mesurées : mini. : 0,27 mg/L - maxi. : 0,27 mg/L - moyenne : 0,27 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 4,2 mg/L - moyenne : 2,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,06 µg/l - maxi. : 0,25 µg/l - moyenne : 0,16 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Détection ponctuelle de produits phytosanitaires ;
Le contrôle de cette ressource sera renforcée.

Conclusion

Le niveau de sécurité offert par le réseau est correct.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

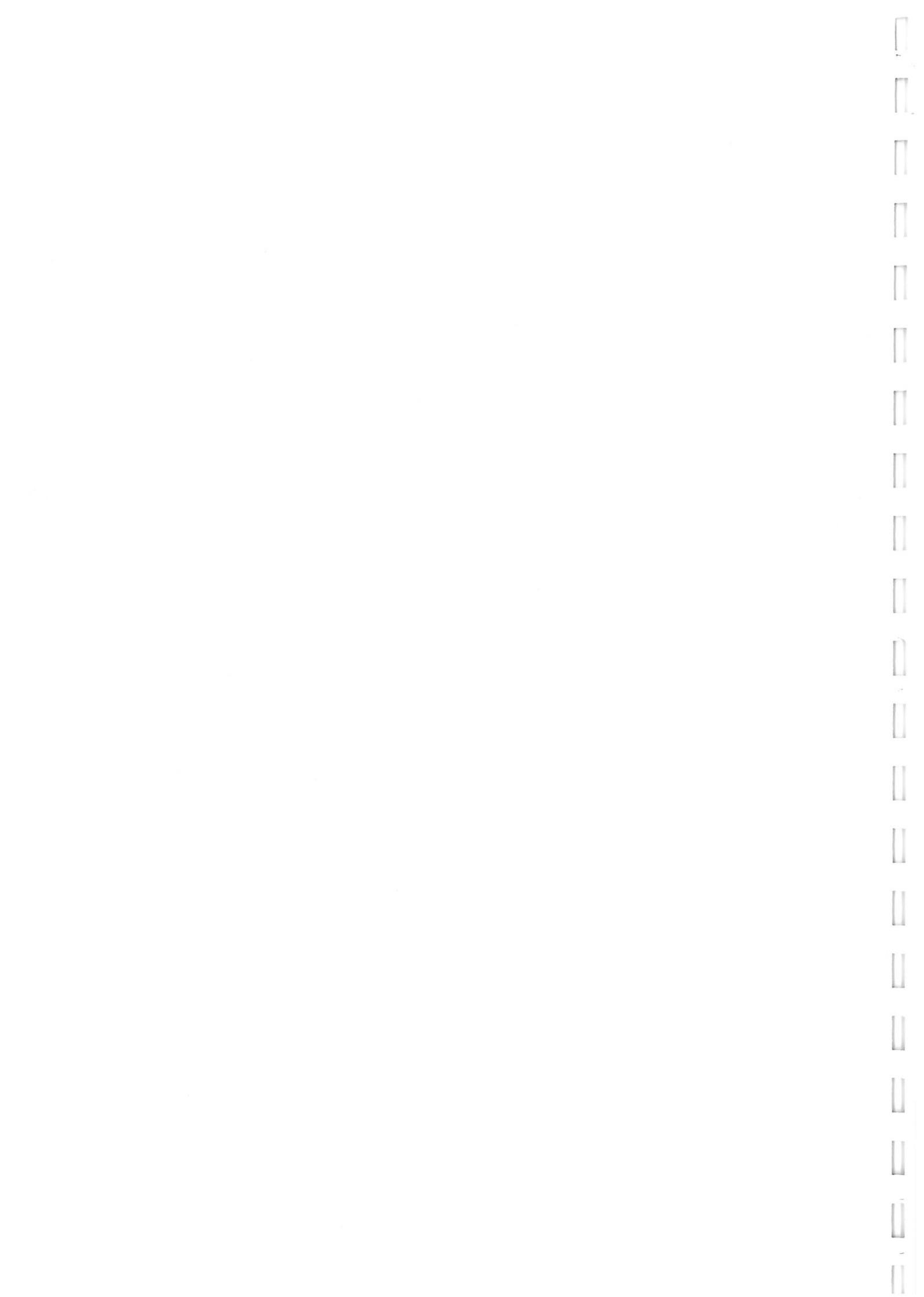
Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2012

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

GOUR DU PUY - PRISE D'EAU -
MONTLUCON

Autorisé par arrêté préfectoral du 19/07/2010

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

GOUR DU PUY - STATION -
MONTLUCON

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 20 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 7,04 °F - maxi. : 10,18 °F - moyenne : 9,11 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L - moyenne : 0,00 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 1,7 mg/L - maxi. : 17,9 mg/L - moyenne : 7,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,01 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2010 et 2012.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
MOULINS
tel : 04 70 48 36 29
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

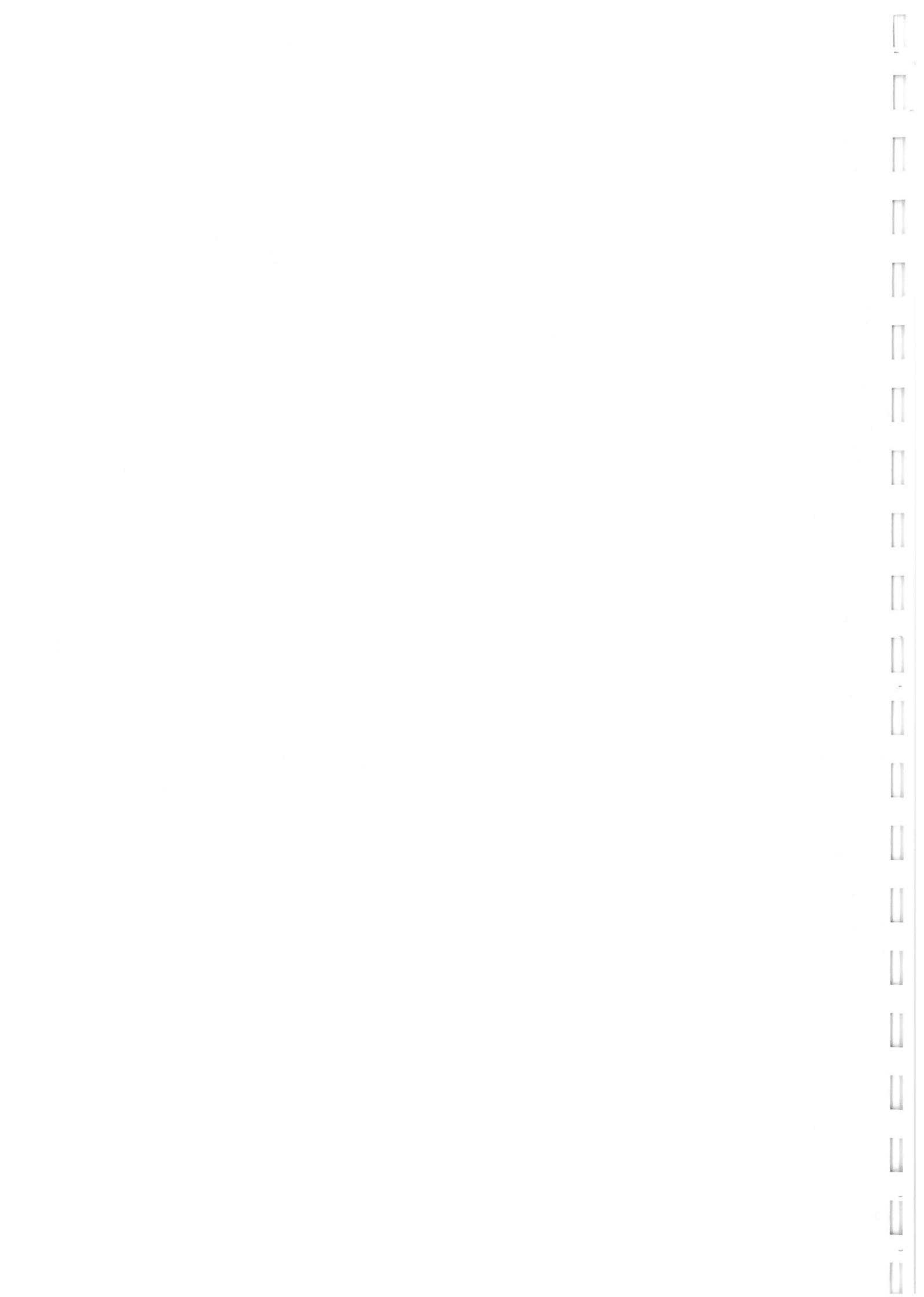


TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX - SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

ANNEE 2012

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE				CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	TENEUR MOYENNE CHLORITES (en mg/l)	EVOLUTION par rapport à l'année précédente
STATION DE SAINT-VICTOR	3	0	0%	0	0	0%	3	100%	-	3,20	=
RESEAU SAINT-VICTOR	10	0	0%	1	10%	0	2	20%	0,90	-	
RESEAU PRAT	36	0	0%	3	8%	0	13	36%	1,00	6,80 *	↗
RESEAU MONTLUCON	8	0	0%	0	0%	0	2	25%	1,05 *	7,40 *	↗

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.

- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

Evolution des Nitrates :

Légende

↘	↓	-----	Diminution de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)
↗	↑	-----	Augmentation de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)
=	=	-----	Pas ou peu (1 mg/l) de variation de la teneur moyenne

* : valeurs mesurées sur les installations alimentant ces réseaux.

R= Nbre analyses non conformes x 100

Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 10 : Eau de bonne qualité bactériologique

10 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

30 < R < 60 : Eau régulièrement contaminée, mauvaise qualité bactériologique

R > 60 : Eau chroniquement contaminée, très mauvaise qualité bactériologique





QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2012

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER**



Les données de ce rapport sont extraites du *Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)*

ARS d'Auvergne délégation territoriale de l'Allier

20, rue Aristide Briand - 03400 YZEURE - Tél : 04 70 48 36 29 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	20 000	Niveau des installations : 1	Niveau des installations : 2
			TTP PRAT	CAP BARRAGE DE SIDIAILLES
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU SAINT-VICTOR	1 800	TTP TRAITEMENT SIDIAILLES	CAP PRAT - LE CHER
			TTP SAINT-VICTOR	MCA LES PATUREAUX - MEL. 8 PUIITS
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	1 850	UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	TTP GOUR DU PUY - STATION

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélevement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l' ARS - D.T.03, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE						
Nom	Usage de l'Installation	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le D.U.P.	Arrêté D.U.P.	Protection O/N	Etat de la procédure
LES PATUREAUX - PUIITS N° 1	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06192X0076	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 13	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0161	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 2	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0142	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 3	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0143	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 4	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0144	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 5	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0158	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 6	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0159	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 7	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0160	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°c (unité pH)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
CDT 25 : Conductivité à 25°c (µS/cm)
CALCOC2 : Equilibre calco carbonique : 2 : eau à l'équilibre, --- 0 : eau incrustante,
 1 : eau légèrement incrustante, --- 3 : eau légèrement agressive,
 4 : eau agressive
TURBNFU : Turbidité Néphélométrique (NFU)
ECOLI : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF
STRF : Entérocoques / 100 ml-MS
CTF : Coliformes totaux / 100 ml-MS
BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices
COT : Carbone Organique Total (en mg/l C)
FMG : Fluorures (mg/l)
NO3 : Nitrates (mg/l)
As : Arsenic (µg/l)
TBZH : Hydroxyterbutylazine (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements".

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : SAINT-VICTOR

Détail des prélèvements :

Date du pré.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure-->	CALCOC: qualit.	PH	TH °F	TURBNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	COT mg/L C	TBZH µg/l	NO3 mg/L	AS µg/l	FMG mg/L	PESTOT µg/l
21/02/2012	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR			8,20	10,74	0,22	0	0	0	0	331,00	3,36		4,20			
26/06/2012	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR		4	7,75	11,03	0,61	0	0	0	0	330,00	3,87	0,00	2,80	0,00	0,27	0,06
17/10/2012	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR			8,05	9,55	0,19	0	0	0	0	305,00	4,73		2,50			

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES---> unité de mesure---> Limites maxi ----> éférences maxi ----> Références mini ---->	PH unité pH	TURBNU NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L
16/01/2012	CHAZEMAIS	LE BOURG		6,75	0,19			0	0	0	0	1100,00	0,10	200,00	0,20
16/01/2012	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		6,75	0,58			0	0	0	0	184,00	0,07	127,00	
09/02/2012	PREMILHAT	LE BOURG		7,15	0,40	17,00		0	0	0	0	187,00	0,00	51,00	1,76
16/02/2012	ARCHIGNAT	LE BOURG		7,90	1,04			0	0	0	0	348,00	0,00	36,00	
16/02/2012	DOMERAT	SECTEUR DE LA COTE ROUGE		7,65	0,22			0	0	0	0	256,00	0,00	77,00	
16/02/2012	SAINT-VICTOR	PARC MECATRONIC		7,65	0,22			0	0	0	0	261,00	0,00	76,00	
13/03/2012	DOMERAT	HAMEAU DE RICROS		8,20	0,17			1	0	0	0	297,00	0,00	17,00	
13/03/2012	HURIEL	LE BOURG		7,60	0,25			0	0	0	0	259,00	0,00	55,00	
13/03/2012	SAINT-MARTINIEN	LE BOURG		7,25	0,45			0	0	0	0	183,00	0,00	134,00	
02/04/2012	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		7,50	0,35			0	0	0	0	290,00	0,08	55,00	
02/04/2012	QUINSSAINES	LE BOURG		9,10	0,35			0	0	0	0	187,00	0,06	420,00	
02/04/2012	VIPLAIX	LE BOURG		7,65	0,26			0	0	0	0	222,00	0,00	79,00	
29/05/2012	AUDES	LE BOURG		7,90	0,26	15,00		0	0	0	0	240,00	0,00	64,00	0,70
29/05/2012	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		7,50	0,74			0	0	0	0	236,00	0,08	140,00	
29/05/2012	SAINT-PALAIS	LE BOURG		8,30	0,24			0	0	0	0	268,00	0,00	66,00	
14/06/2012	LA CHAPELAUDE	LE BOURG		7,65	0,74			0	0	0	0	267,00	0,00	150,00	
19/06/2012	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		7,70	0,78			0	0	0	0	301,00	0,00	381,00	

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure---> Limites maxi ----> références maxi ----> références mini ---->	PH	TURBNFU NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L
19/06/2012	TEILLET-ARGENTY	LE BOURG		7,65	6,91			0	0	0	0	309,00	0,06	5955,00	
28/06/2012	TEILLET-ARGENTY	LE BOURG												86,00	
04/07/2012	SAINT-ELOY-D'ALLIER	LE BOURG		8,30	1,12			0	0	0	0	266,00	0,00	184,00	
05/07/2012	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE												143,00	
19/07/2012	DOMERAT	HAMEAU DE RICROS		7,85	0,23	0,00	13,00	0	0	0	0	352,00	0,00	85,00	
19/07/2012	LIGNEROLLES	LE BOURG		7,65	0,16	0,00	11,00	0	0	0	0	368,00	0,00	70,00	1,20
31/07/2012	CHAZEMAIS	CAMPING LES VARNES		8,20	7,59	470,00	266,00	0	2	0	0	332,00	0,00	2560,00	
31/07/2012	HURIEL	CAMPING LE MOULIN DE LYON		7,85	0,19	27,00	0,00	1	0	0	0	349,00	0,00	45,00	
31/07/2012	TREIGNAT	CAMPING D'HERCULAT		8,05	0,19	27,00	6,00	0	0	0	0	340,00	0,00	74,00	
06/09/2012	CHAMBERAT	LE BOURG		8,15	19,55	1252,00	896,00	0	0	0	0	413,00	0,00	587,00	
06/09/2012	DOMERAT	SECTEUR DE LA COTE ROUGE		8,00	0,99	126,00	59,00	0	0	0	0	439,00	0,00	57,00	
06/09/2012	MESPLES	LE BOURG		8,10	7,31	700,00	267,00	0	0	0	0	418,00	0,00	191,00	
15/10/2012	LAMAIDS	LE BOURG		7,50	0,63			0	0	0	0	300,00	0,00	131,00	
15/10/2012	SAINT-DESIRE	LE BOURG		8,15	0,12			0	0	0	0	313,00	0,00	50,00	
15/10/2012	SAINT-VICTOR	PARC MECATRONIC		8,15	0,15			0	0	0	0	304,00	0,00	16,00	
13/11/2012	DOMERAT	SECTEUR DE LA COTE ROUGE		7,75	0,00	18,00		0	0	0	0	321,00	0,00	21,00	0,41
13/11/2012	SAINT-SAUVIER	LE BOURG		7,90	0,21			0	0	0	0	331,00	0,00	48,00	
26/11/2012	COURCAIS	LE BOURG		7,80	1,03			0	0	0	0	328,00	0,00	110,00	
03/12/2012	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		7,05	0,68			0	0	0	0	299,00	0,05	58,00	
03/12/2012	TEILLET-ARGENTY	LE BOURG		7,25	0,00			0	0	0	0	330,00	0,06	24,00	
03/12/2012	TREIGNAT	LE BOURG		7,60	0,38			0	0	0	0	314,00	0,00	26,00	

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : RESEAU SAINT-VICTOR

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--->		PH	TURBNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	AS µg/l	CLITEMG mg/L	
			unité de mesure--->	Limites maxi ---->												
			éférences maxi ---->	références mini ---->												
16/02/2012	SAINT-VICTOR	LE BOURG			7,50	0,38	0	0	0	0	301,00	0,00	11,00			1,11
02/04/2012	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			7,85	0,27	0	0	0	0	304,00	0,00				
29/05/2012	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			8,05	0,31	0	0	0	0	235,00	0,00				
19/07/2012	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			8,15	0,00	0	0	0	0	330,00	0,00	12,00			
19/07/2012	SAINT-VICTOR	LE BOURG			8,15	0,14	0	0	0	0	329,00	0,00				
20/08/2012	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			8,05	0,23	0	0	0	0	312,00	0,00				
25/09/2012	SAINT-VICTOR	LE BOURG			8,35	0,16	0	11	0	0	308,00	0,00		8,00		
15/10/2012	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			7,95	0,38	0	0	0	0	304,00	0,00		0,00		0,66
15/10/2012	SAINT-VICTOR	LE BOURG			7,60	0,00	0	0	0	0	300,00	0,00				
04/12/2012	SAINT-VICTOR	LE BOURG			8,35	0,00	0	0	0	0	331,00	0,00				

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES---> unité de mesure--- Limites maxi ----> références maxi ----> références mini ---->	PH unité pH	TURBNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L
16/01/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,65	0,28	0	0	0	0	265,00	0,00	26,00	
20/03/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,70	0,15	0	0	0	0	252,00	0,00	20,00	0,42
02/04/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,95	0,14	0	0	0	0	243,00	0,00	22,00	
14/06/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,80	0,18	0	0	0	0	236,00	0,00	51,00	
19/07/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,70	0,25	0	0	0	0	254,00	0,00	81,00	
13/09/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,45	0,22	0	0	0	0	258,00	0,00	61,00	1,40
15/10/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,60	0,27	0	0	0	0	264,00	0,00	57,00	
13/11/2012	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		7,65	0,31	0	0	0	0	285,00	0,00	34,00	

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Carbone organique total	3,36 mg/L C	21/02/2012	00047963		2,00
Carbone organique total	3,87 mg/L C	26/06/2012	00048998		2,00
Carbone organique total	4,73 mg/L C	17/10/2012	00049988		2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	26/06/2012	00048998	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : 4

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Aluminium total µg/l	420 µg/l	02/04/2012	00048358		200,00
Aluminium total µg/l	381 µg/l	19/06/2012	00048825		200,00
Aluminium total µg/l	5955 µg/l	19/06/2012	00048827		200,00
Aluminium total µg/l	2560 µg/l	31/07/2012	00049301		200,00
Aluminium total µg/l	587 µg/l	06/09/2012	00049620		200,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	2 n/100mL	31/07/2012	00049301		0,00
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	1 n/100mL	13/03/2012	00048208		0,00
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	1 n/100mL	31/07/2012	00049300		0,00
Chlorite en mg/L	1,76 mg/L	09/02/2012	00047916		0,20
Chlorite en mg/L	0,70 mg/L	29/05/2012	00048716		0,20
Chlorite en mg/L	1,20 mg/L	19/07/2012	00049208		0,20
Conductivité à 25°C	184 µS/cm	16/01/2012	00047915	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	186 µS/cm	16/01/2012	00047917	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	187 µS/cm	09/02/2012	00047916	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	183 µS/cm	13/03/2012	00048210	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	187 µS/cm	02/04/2012	00048358	200,00	1100,00
Fer total	470 µg/l	31/07/2012	00049301		200,00
Fer total	1252 µg/l	06/09/2012	00049620		200,00
Fer total	700 µg/l	06/09/2012	00049621		200,00
Manganèse total	266 µg/l	31/07/2012	00049301		50,00
Manganèse total	267 µg/l	06/09/2012	00049621		50,00
Manganèse total	59 µg/l	06/09/2012	00049622		50,00
Manganèse total	896 µg/l	06/09/2012	00049620		50,00
pH	9,10 unitépH	02/04/2012	00048358	6,50	9,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	6,91 NFU	19/06/2012	00048827		2,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	7,59 NFU	31/07/2012	00049301		2,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	19,55 NFU	06/09/2012	00049620		2,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	7,31 NFU	06/09/2012	00049621		2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : **28**

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI RESEAU SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bactéries coliformes /100ml-MS	11 n/100ml	25/09/2012	00049623		0,00
Chlorite en mg/L	1,11 mg/L	16/02/2012	00048014		0,20
Chlorite en mg/L	0,66 mg/L	15/10/2012	00049997		0,20

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

UDI R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Plomb	37 µg/l	20/03/2012	00048211		25,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Chlorite en mg/L	0,42 mg/L	20/03/2012	00048211		0,20
Chlorite en mg/L	1,40 mg/L	13/09/2012	00049624		0,20

Nombre de dépassement des références de qualité : 2

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

prélèvements réalisés en : 2012

MCA LES PATUREAUX - MEL. 8 PUIITS

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	B	0,02	0,02	0,02	1			2
AMPA	AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
AS	Arsenic	µg/l	B	51,60	51,60	51,60	1			100
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
BENFURA	Benfuracarbe	µg/l	B	0,02	0,02	0,02	1			2
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	B	4,00	4,00	4,00	1			2
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	B	293,00	293,00	293,00	1			200
CL	Chlorures	mg/L	B	25,80	25,80	25,80	1			10
COT	Carbone organique total	mg/L C	B	5,57	5,57	5,57	1			2
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00	1			2
DFE	Difluifénicanil	µg/l	B	0,01	0,01	0,01	1			2
DIU	Diuron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00	1			20000
FIPRO	Fipronil	µg/l	B	0,02	0,02	0,02	1			2
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	B	0,27	0,27	0,27	1			2
GPST	Glyphosate	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
MN	Manganèse total	µg/l	B	590,00	590,00	590,00	1			2
MTMI	Métamitron	µg/l	B	0,01	0,01	0,01	1			2
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,59	0,59	0,59	1			4
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			4
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1			100
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	B	0,25	0,25	0,25	1			5
PH	pH	unité pH	B	6,75	6,75	6,75	1			2
PHOSMET	Phosmet	µg/l	B	0,17	0,17	0,17	1			2
SO4	Sulfates	mg/L	B	16,50	16,50	16,50	1			250
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0,00	0,00	0,00	1			10000
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	B	8,80	8,80	8,80	1			2
TBZH	Hydroxyterbutylazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	B	17,83	17,83	17,83	1			2

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP SAINT-VICTOR

prélèvements réalisés en : 2012

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	T1	0,02	0,02	0,02	1			0,1
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1		200	0,1
AMPA	AMPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			10
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
BENFURA	Benfuracarbe	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3			
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T1	4,00	4,00	4,00	1	H. Exigences !	1	0
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	305,00	322,00	331,00	3		200	1100
CL	Chlorures	mg/L	T1	25,30	27,53	29,10	3			250
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	3,36	3,99	4,73	3			2
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3	H. Exigences !	2	0
DFD	Diflufenicanil	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
DIU	Diuron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3			0
FET	Fer total	µg/l	T1	29,00	29,00	29,00	1		200	0,1
FIPRO	Fipronil	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,27	0,27	0,27	1			1,5
GPST	Glyphosate	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22° -68h	n/mL	T1	0,00	1,00	2,00	3			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36° -44h	n/mL	T1	0,00	0,00	0,00	3			
MN	Manganèse total	µg/l	T1	8,00	12,33	18,00	3		50	0,1
MTMI	Métamitron	µg/l	T1	0,03	0,03	0,03	1			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	3			
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	3		0,1	0,1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	2,50	3,17	4,20	3			50
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	T1	0,06	0,06	0,06	1			0,5
PH	pH	unité pH	T1	7,75	8,00	8,20	3		6,5	9
PHOSMET	Phosmet	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
SO4	Sulfates	mg/L	T1	14,50	21,27	27,50	3			
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3		250	0
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T1	8,80	9,27	9,80	3			
TBZH	Hydroxyterbutylazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	9,55	10,44	11,03	3			
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			100
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0,19	0,34	0,61	3		2	

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

prélèvements réalisés en : 2012

UDI RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	16,00	328,79	5955,00	38	H. Exigences !	200	
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,06	1,00	36	H. Exigences !	0	
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T	183,00	294,39	439,00	36	H. Exigences !	200	1100
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,41	1,02	1,76	4	H. Exigences !	0,2	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,06	2,00	36	H. Exigences !	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	36	H. Exigences !	200	0
FET	Fer total	µg/l	T	0,00	221,00	1252,00	12	H. Exigences !		
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	182,67	300,00	36			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	46,72	300,00	36			
MN	Manganèse total	µg/l	T	0,00	189,75	896,00	8	H. Exigences !	50	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,08	36		0,1	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4			0,5
PB	Plomb	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4			25
PH	pH	unité pH	T	6,75	7,75	9,10	36	H. Exigences !	6,5	
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	36			0
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	1,52	19,55	36	H. Exigences !	2	

UDI RESEAU SAINT-VICTOR

prélèvements réalisés en : 2012

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	11,00	11,50	12,00	2		200	
AS	Arsenic	µg/l	T	0,00	4,00	8,00	2			10
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	10		0	
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T	235,00	305,40	331,00	10		200	1100
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,66	0,89	1,11	2	H. Exigences !	0,2	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	1,10	11,00	10	H. Exigences !	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	10			0
FET	Fer total	µg/l	T	65,00	65,00	65,00	1		200	
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	2,00	127,90	300,00	10			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	22,90	128,00	10			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	10		0,1	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1			0,5
PB	Plomb	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1			25
PH	pH	unité pH	T	7,50	8,00	8,35	10		6,5	
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	10			0
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	0,19	0,38	10		2	

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE
UDI R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER
 prélèvements réalisés en : 2012

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	20,00	44,00	81,00	8		200	
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	8		0	
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T	236,00	257,13	285,00	8		200	
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,42	0,91	1,40	2	H. Exigences !	1100	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	8		0,2	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	8		0	0
FET	Fer total	µg/l	T	15,00	15,00	15,00	1		200	
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	122,13	300,00	8			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	4,00	19,75	62,00	8			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	8		0,1	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1			
PB	Plomb	µg/l	T	37,00	37,00	37,00	1	H. Exigences !		0,5
PH	pH	unité pH	T	7,45	7,69	7,95	8		6,5	25
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	8			
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,14	0,23	0,31	8		2	0



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

** Les eaux distribuées sont de bonne qualité bactériologique.

** Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf pour :

- le paramètre TURBIDITE en sortie de la station de Prat.

- le paramètre PLOMB, un dépassement au robinet d'un particulier sur le réseau Montluçon ; les eaux distribuées étant agressives, vous devez vous assurer qu'il n'existe plus de branchement et de canalisation en plomb sur les réseaux publics.

--- Pour ce qui concerne les références de qualité, les résultats n'ont pas évolués par rapport aux années précédentes, elles ne sont pas satisfaites pour les paramètres Carbone Organique Total (COT), Chlorites et Equilibre Calco-carbonique sur les 3 réseaux.

--- Des dépassements occasionnels ont également été constatés pour l' Aluminium - ainsi que pour le Fer et le Manganèse pendant la période de fonctionnement de la nouvelle filière - sur le réseau Prat.

** Les travaux, en cours sur les stations de traitement, devraient permettre d'assurer en permanence la production d'une eau répondant à toutes les exigences de qualité.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

**** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :**

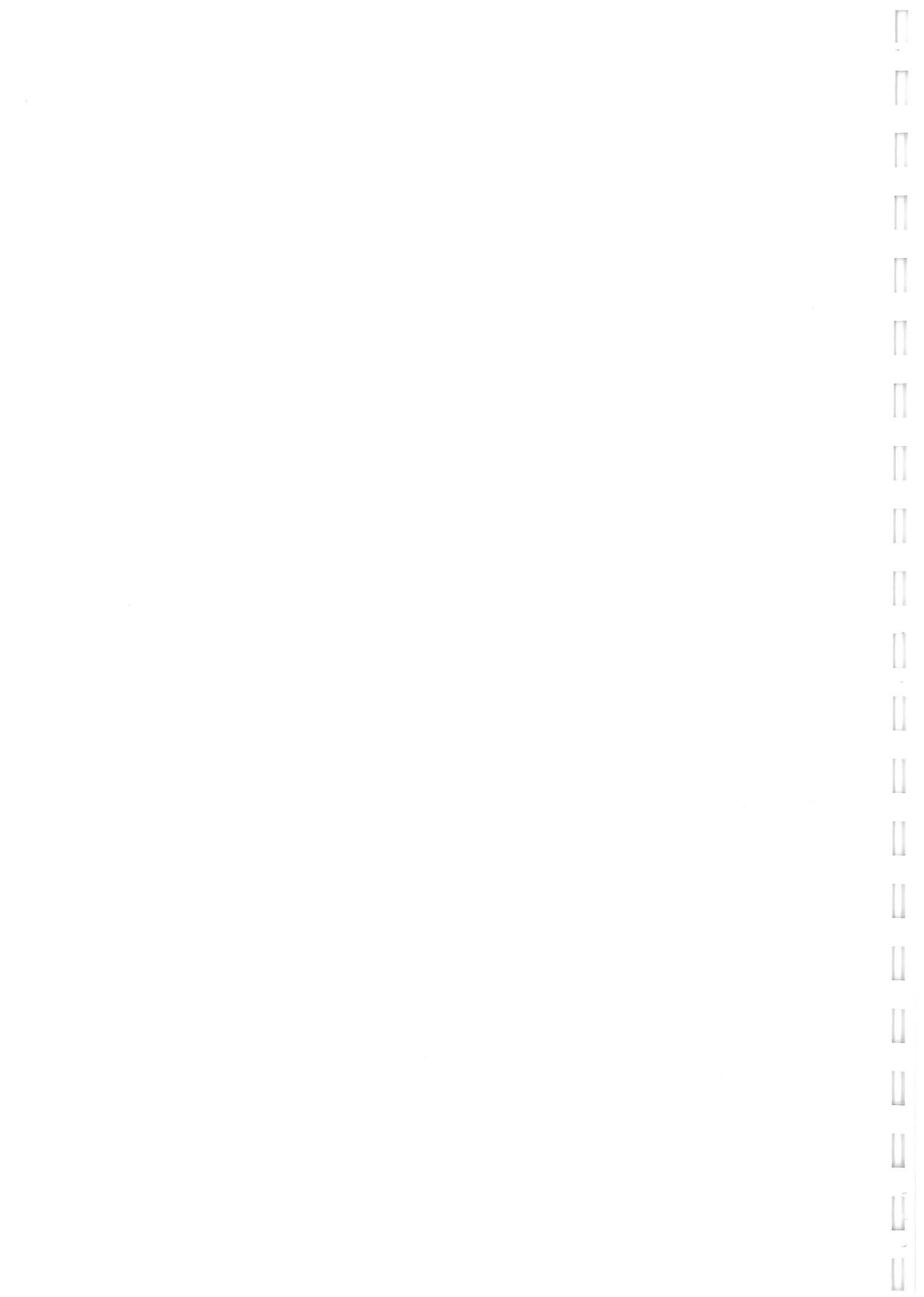
--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

--- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 et décret du 28 Septembre 2007).

**** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).**

**** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).**



UGE : 0034 SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Adr : 4, Rue du Moulin de Lyon

2012

03380 HURIEL

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000195	LES PATUREAUX - PUIITS N° 1	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000196	LES PATUREAUX - PUIITS N° 2	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000197	LES PATUREAUX - PUIITS N° 3	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000198	LES PATUREAUX - PUIITS N° 4	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000199	LES PATUREAUX - PUIITS N° 5	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000200	LES PATUREAUX - PUIITS N° 6	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000201	LES PATUREAUX - PUIITS N° 7	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000202	LES PATUREAUX - PUIITS N° 13	ACT	400	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000285	SAINT-VICTOR	TTP	900	3		3	
003000381	RESEAU SAINT-VICTOR	UDI	1795	10		10	
003000382	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	UDI	19671	38		40	
003000384	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	UDI	1836	8		8	1
Total				59		61	1
Taux de conformité				100,0 %		98,4 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP



Établissement public du ministère chargé du développement durable



L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement

(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

➤ QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne sur l'ensemble du bassin, de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau.

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 353,2 millions d'euros dont 290,8 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2012 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



➤ A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêt) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour l'eau et les milieux aquatiques.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

Chaque année, l'agence de l'eau apporte en moyenne 300 millions d'euros d'aides aux actions pour l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2012 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2012

Pour dépolluer les eaux

- 1 350 projets vont améliorer l'assainissement des eaux usées domestiques
- 68 000 assainissements non collectifs sont contrôlés et 1 000 sont réhabilités
- 285 actions de réduction des pollutions sont engagées dans l'industrie

Pour préserver les ressources en eau potable

- 124 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 20 000 hectares supplémentaires font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

pour restaurer et protéger les milieux aquatiques, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques...

- 5 700 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 730 ha de zones humides sont protégées, dont 1 000 par acquisition
- 106 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 190 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- 80 % des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses
- 150 collectivités engagent à leur tour ces recherches de substances dangereuses dans les rejets de leurs stations d'épuration

Pour la gestion solidaire des eaux

- 240 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- dans le bassin, 2 150 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales

Pour la protection du littoral

- 380 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied, les zones de production de coquillages et les ports

Pour renforcer la cohérence des actions

- 326 contrats sont en cours avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire
21 Sage sont mis en œuvre, ils couvrent le tiers du bassin



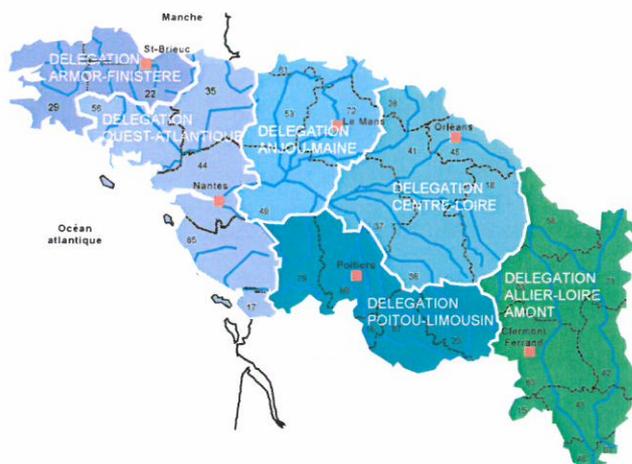
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Depuis le 1^{er} novembre 2012 et jusqu'au 30 avril 2013

L'eau vous consulte

SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES POUR MIEUX GÉRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



Qualité des eaux,
milieux aquatiques,
trop d'eau et pas assez d'eau,
gouvernance...



en savoir plus & répondre en ligne :
www.prenons-soin-de-leau.fr